

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente
M. SERGE FILION
M. CONRAD GAGNON
Mme LISE MARTEL

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VOLUME 1

Séance tenue le 24 février 2015 à 15 h
Espace Félix-Leclerc
682, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2015	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ACTION PATRIMOINE.....	3
Mme Louise Mercier	
M. PIERRE LAHOUD.....	11
GROUPE POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE VERNACULAIRE	20
M. Arthur Plumptre	
CONSEIL DES MAIRES DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	26
M. Harold Noël	
UPA DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	35
M. François Blouin	
M. Daniel Pouliot	
VILLE DE SAINT-FRANÇOIS.....	44
M. Marco Langlois	
AMIS ET PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES DU QUÉBEC.....	51
Mme Claire Pageau	
M. Robert Bergeron	
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE	59
M. Jean-Pierre Turcotte	
COLLECTIF POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	65
Mme Louise Filion	
M. Marcel Barthe	

**SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2015
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour. Je vous prierais de prendre place s'il vous plaît, nous allons commencer maintenant.

D'abord merci d'être ici, je vous souhaite la bienvenue à tous. Je me présente, Yves Lefebvre, président du Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Je suis accompagné cet après-midi de mes collègues Ann Mundy qui est vice-présidente du Conseil, dans l'ordre, tout de suite à sa gauche, Serge Filion qui est membre du Conseil, Lise Martel et monsieur Conrad Gagnon. Donc je tiens à les remercier et je remercie également les experts et autres conseillers qui nous accompagnent et nous conseillent dans cette démarche aujourd'hui.

Je remercie aussi – on oublie de le faire souvent – les gens de la technique qui nous rendent un service très important.

Bienvenue donc à cette première séance d'audience publique sur le plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Merci de votre participation et merci de votre engagement, votre engagement tangible, par votre présence et par la présence de vos mémoires que nous avons reçus en grand nombre à notre bureau, donc un engagement dis-je qui démontre votre vif intérêt pour ce site d'importance nationale, rappelons-le.

Donc aujourd'hui, la parole est à vous. Le 21 janvier dernier, on se rencontrait pour demander aux gens du ministère de présenter leur projet, le plan de conservation, vous avez réagi brièvement sur le moment, mais maintenant, c'est à vous de vous exprimer sur ce plan qui est présenté par le Ministère.

Donc nous allons vous écouter attentivement et nous allons rendre compte très fidèlement à la ministre de la Culture, madame David, de vos commentaires et suggestions sur ce plan dans le but bien sûr de le bonifier.

Je saisis l'occasion pour saluer les internautes qui assistent en direct aux audiences, lesquelles audiences seront également disponibles en différé dès demain sur le site Web du Conseil.

De plus, une transcription des échanges verbaux sera également mise à votre disposition dans quelques jours, toujours sur le site Web du Conseil.

45 Je voudrais rappeler ici les principales étapes qui seront franchies d'ici à l'adoption du plan de conservation. Donc après nos échanges d'aujourd'hui, dans les jours et les semaines qui viennent, le Conseil produira en tout premier lieu un rapport de consultation.

50 Un rapport de consultation, c'est finalement un document qui va résumer de façon organisée vos commentaires et vos suggestions. Et le rapport de consultation ne tient pas lieu de vos mémoires, il les synthétise et organise, parce que, vous savez, lorsqu'on a vingt-vingt-cinq (20-25) ou trente (30) présentations, bien, il y a parfois des recoupements, puis des redites, etc., donc on essaie de réorganiser ça dans un document qui soit plus facile à lire et à comprendre. Et les mémoires sont en annexe du rapport de consultation.

55 Dans un deuxième temps, après avoir fait ce rapport de consultation, le Conseil doit – et c'est la loi qui l'oblige d'ailleurs – doit formuler à la ministre un avis sur le plan de conservation.

60 Je rappelle à cet égard que le Conseil est un organisme de consultation autonome, et indépendant du ministère. Donc notre rôle, nous, c'est de conseiller la ministre, de formuler des avis, des recommandations sur tous les aspects de la Loi sur le patrimoine culturel et en particulier, sur les projets de plan de conservation lorsque les projets sont présentés par la ministre.

65 Dans un troisième temps, c'est au tour du ministère de la Culture, ensuite, de reprendre le dossier en main pour, à partir de ce que vous aurez dit et, espérons-le, en partie aussi de ce que nous allons dire dans notre avis, pour bonifier, autant que possible, le plan, en tenant compte, le plus possible, des commentaires émis.

70 Et finalement, dans un délai qu'on peut imaginer de l'ordre de peut-être deux-trois (2-3) mois, je suppose, je ne veux pas m'avancer là-dessus, mais c'est assez rapide quand même, la ministre rendra public le plan de conservation final qui, lui, contiendra les orientations de la ministre lesquelles guideront désormais ses décisions en matière d'autorisations sur les travaux, par exemple, qui doivent être faits à l'Île-d'Orléans.

75 Dans ce processus, votre contribution est importante, et c'est dans cet esprit que la ministre nous a demandé de mener cette consultation, afin de faciliter les échanges et l'expression des opinions. Je souhaite donc un exercice efficace, un exercice qui nous permette d'apporter une valeur ajoutée, un exercice qui se déroule dans un esprit d'ouverture, de rigueur et, bien sûr, de respect.

80 Le Conseil a accueilli favorablement toutes les demandes d'intervention à cette audience.
C'est ce qui fait que nous avons dû ajouter une séance, parce qu'on n'aurait pas pu contenir tout
cela dans une seule séance comme c'était prévu initialement.

85 Donc ça nous impose en corollaire une espèce de rigueur, une discipline avec laquelle je
vais vous demander toute votre collaboration. Notre enjeu principal aujourd'hui, c'est de gérer le
temps.

90 Je vais donc vous demander votre collaboration en vous en tenant le plus rigoureusement
possible aux cinq (5) minutes qui vous sont allouées pour nous présenter une synthèse, je dis bien
une synthèse de l'essentiel en fait de votre mémoire.

Après, une période d'échanges avec les membres du Conseil suivra chacune des
présentations.

95 Je saisis l'occasion pour remercier tous les participants et, en particulier, ceux qui nous ont
transmis leur mémoire, et soyez assurés que vos mémoires, on les a lus, on les a étudiés, on les a
analysés, on en a fait des fiches synthèses, on en a discuté. Bref, c'est pour cela que ce n'est pas
nécessaire cet après-midi de nous lire votre mémoire en entier. Je pense que ce qui est important,
c'est de nous dire qu'est-ce qui, à vos yeux à vous, est le plus important et ce qu'on doit, nous,
100 retenir.

Donc voilà! Je pense que ça fait le tour.

105 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
ACTION PATRIMOINE

PAR LE PRÉSIDENT :

110 Sans plus tarder, j'inviterais donc notre première intervenante, madame Louise Mercier à
prendre la parole.

115 Juste un petit truc! Je vous remercie de vous identifier au micro s'il vous plaît pour les fins de
la transcription des interventions. Merci.

PAR Mme LOUISE MERCIER :

Bonjour. Je suis Louise Mercier, je suis présidente d'Action patrimoine. Je suis accompagnée aujourd'hui d'Émilie Vézina-Doré qui est la directrice générale d'Action patrimoine.

Pour ceux qui ne nous connaissent pas, Action patrimoine, nous sommes un organisme de protection, de préservation du patrimoine qui oeuvrons à travers le Québec depuis maintenant quarante (40) ans cette année. D'abord connus sous le nom de Conseil des monuments et sites du Québec, depuis 2012 nous sommes donc Action patrimoine.

Voilà, c'est la quatrième participation, finalement, à ces consultations sur les plans de conservation qui nous sont présentés pour les sites de patrimoine.

Je dois vous dire, on a toujours la même réserve finalement, et je vais vous en faire grâce, mais je vais vous déposer le document qu'on a publié dans le magazine Continuité concernant notre observation générale sur la question des plans de conservation. C'est-à-dire que c'est un outil qui nous semble moyennement efficace dans la mesure où il fait fi de se doter d'abord en amont de ces plans de conservation d'une vision générale de ce qu'on veut pour le patrimoine de ces sites de patrimoine.

Cela dit donc, d'entrée de jeu, c'est certain que l'Île-d'Orléans, pour nous, c'est un site qui a une valeur emblématique exceptionnelle, aussi exceptionnelle que celle du Vieux-Québec. Donc c'est le pendant rural du patrimoine de la ville de Québec, du Vieux-Québec.

Pour nous, c'est un site qui a été extraordinairement bien conservé à travers le temps, parce qu'il représente finalement des efforts de protection et de transmission du patrimoine qui sont exceptionnelles au Québec, parce que des gens passionnés de patrimoine, connaisseurs et passionnés de patrimoine en ont été les visionnaires et les passeurs, finalement, de ce patrimoine depuis déjà plusieurs décennies.

Pour nous, la protection de l'Île-d'Orléans, ça doit faire l'objet, effectivement, d'une vision sur le long terme, une vision pour les trente (30), les quarante (40) prochaines années, et je pense que ce qui est le plus important, c'est de s'assurer de préserver l'identité des lieux et s'assurer du sens de cette préservation pour les prochaines décennies.

Donc pour cela, on a besoin d'établir cette vision claire collectivement. Et on a identifié certains enjeux qu'on a soumis dans notre mémoire, donc je vous en fais lecture. C'est très succinct, il y a cinq (5) enjeux majeurs.

Soit de maintenir le caractère rural ancestral de l'Île;

De préserver le système viaire existant d'un développement qui changerait complètement la lecture physique du lieu;

160 De contrôler la croissance domiciliaire pour préserver la nature agricole du milieu;

De mettre le paysage culturel exceptionnel de l'Île au cœur des préoccupations;

165 Et de faire en sorte que l'expertise et des moyens substantiels soient disponibles pour supporter la démarche de préservation des citoyens qui ont la responsabilité de pérenniser ce patrimoine exceptionnel.

Et sur ce dernier enjeu, je pense que c'est le même enjeu qui est soulevé, finalement, pour chacun des sites du patrimoine au Québec.

170 Je vais donc laisser madame Vézina-Doré parler des recommandations que nous faisons concernant trois (3) aspects, finalement, principaux, soit le résidentiel, l'agriculture et le paysage.

PAR Mme ÉMILIE VÉZINA-DORÉ :

175 Donc considérant les enjeux qui ont été énoncés par madame Mercier, au niveau résidentiel, Action patrimoine recommande de mettre en place un mécanisme pour contrôler la croissance du nombre de résidences sur l'île, en fonction de la capacité de support du milieu;

180 D'identifier les noyaux villageois comme des lieux privilégiés du développement domiciliaire;

De caractériser les six (6) noyaux villageois afin d'établir les règles de leur constitution et leur évolution, permettant ainsi d'établir une réglementation en accord avec les caractères hérités du milieu;

185 Et utiliser les outils urbanistiques appropriés à cette fin;

190 D'éviter le pastiche dans les rénovations et les restaurations, donc tout ce qui est le faux vieux et le rappel à une époque qui n'a jamais existé sur un bâtiment, qui mène à confusion et qui nuit à l'authenticité du lieu;

En ce qui concerne les nouveaux bâtiments, de laisser place à une architecture contemporaine de qualité;

195 Que les responsables du patrimoine à l'Île-d'Orléans soutiennent les propriétaires de biens patrimoniaux par une expertise appropriée, comme des architectes spécialisés en patrimoine, et des outils financiers adéquats et novateurs, tels que les crédits d'impôt.

200 Au niveau de l'agricole, Action patrimoine recommande qu'un soutien adéquat soit fourni aux producteurs agricoles, afin de maintenir et développer une agriculture de niche qui permette à l'Île-d'Orléans d'occuper un créneau de production particulier.

205 Nous croyons que par des mesures favorables, il sera possible de maintenir les caractères d'origine des lopins de terre.

Et finalement, au niveau paysager, Action patrimoine recommande d'identifier adéquatement toutes les percées visuelles et panoramas de l'île vers l'Île-d'Orléans, et pour en assurer la pérennité, de sensibiliser, de façon continue, les propriétaires concernés.

210 **PAR Mme LOUISE MERCIER :**

215 Je pense que ce qui ressort de ça principalement, c'est qu'il y a quand même un potentiel de gestion très important qui est dévolu, qui devrait être dévolu aux municipalités. C'est un petit peu aussi dans les autres arrondissements la problématique, finalement, de mailler les volontés du ministère de la Culture et les actions sur le terrain par les municipalités.

220 Les municipalités, ce sont elles qui ont le pouvoir réglementaire, donc c'est à elles de mettre dans leur réglementation, finalement, de mettre dans cette réglementation les balises et de créer les outils nécessaires pour la gestion du patrimoine de leur milieu.

225 Mais il faut voir que pour six (6) municipalités comme celles de l'Île-d'Orléans qui sont des petites municipalités, souvent, ces municipalités ne sont pas équipées des ressources et des expertises nécessaires pour mettre en place les outils réglementaires appropriés, et d'avoir le regard juste aussi.

Pour nous, c'est clair que le développement, parce qu'il y aura développement dans ce milieu-là comme dans tous les autres, il y aura développement, il faut finalement le cadrer, il faut le prévoir, il faut s'assurer qu'il soit fait à la bonne place et de la bonne façon.

230 Et c'est pour ça que les municipalités sont les premiers acteurs là-dedans, concertés évidemment dans la MRC de l'Île-d'Orléans, mais d'abord sur leur propre terrain; ce sont elles qui doivent avoir une lecture très très précise de chacun de ces noyaux villageois par exemple, pour permettre le développement immobilier dans ces zones villageoises, mais en cohérence avec le caractère hérité du milieu.

235 Parce que si on commence à implanter à l'Île-d'Orléans des secteurs de banlieue pour les nouvelles résidences qui vont se construire, comme on en voit partout au Québec, on va perdre complètement le caractère propre à l'Île-d'Orléans, et c'est pas ce qu'on veut.

240 Pour la question du paysage, il nous a semblé que dans le plan de conservation, il était dit passablement de choses, mais en même temps, rien du tout, en fait, sur la question des vues vers l'Île-d'Orléans, qui est quand même un aspect important. On se rappellera tout ce que le projet Rabaska avait soulevé de questionnement des vues vers l'Île-d'Orléans au moment de cette proposition industrielle importante.

245 Donc je pense là, comme l'Île-d'Orléans n'est pas toute seule perdue dans le fleuve, il y a des vues qui sont aussi à protéger ou à reconnaître à l'extérieur, mais je pense que c'est surtout via une sensibilisation continue que les gens vont pouvoir faire les travaux nécessaires pour permettre de conserver les percées visuelles sur leur terrain, puis reconnaître l'importance de ces percées visuelles ou de ces panoramas à partir de leur site propre.

250 Pour ce qui est de l'agriculture, c'est certain qu'on parle ici d'un cadastre extrêmement ancien, sur la base des rangs, ce sont les premières terres qui ont été cédées, c'est le berceau de l'Amérique française, et ces traces-là sont encore perceptibles, mais il faut être extraordinairement vigilant pour les maintenir. Et c'est pas facile dans une agriculture qui est davantage une agriculture de niche, de continuer à être performante.

255 Il y a beaucoup de défis, en fait, pour l'agriculture à l'Île-d'Orléans, et là aussi, il faudra que le ministère de la Culture s'associe avec le MAPAQ, avec d'autres instances, pour faire en sorte qu'il y ait du support, finalement, pour maintenir une agriculture qui, elle, maintiendra la caractère rural ancestral sur l'Île.

260 Enfin, c'est une de mes marottes, puisque moi-même, je suis propriétaire d'un bien classé, je vous dirais que c'est certain que pour les Québécois qui sont propriétaires de biens qui sont soit classés ou soit à l'intérieur d'arrondissements historiques, pardon, de sites du patrimoine, le défi du coût des travaux est un défi constant, le défi du coût d'entretien des bâtiments patrimoniaux est un défi constant, et je pense que là, il y a tout un travail à faire pour trouver les meilleurs outils qui ne sont pas encore les outils dont on dispose actuellement avec les subventions offertes par le ministère, mais il faudra effectivement qu'il y ait un meilleur support, à la fois d'expertises professionnelles pour les propriétaires de maisons anciennes, et aussi un support au niveau financier qui soit adéquat par rapport aux coûts nettement plus importants que pour l'entretien ou la restauration ou la rénovation d'un bâtiment récent.

270 Donc voilà! Je sais pas, Émilie, si tu as autre chose que tu veux rajouter avant qu'on passe aux questions?

275 **PAR Mme ÉMILIE VÉZINA-DORÉ :**

Non, c'est beau.

280 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Mercier, merci madame. Ça fait plusieurs mois que vous suivez nos travaux avec assiduité, et je vous en remercie, c'est très apprécié. Ce n'est donc pas la première fois que je vous entends parler de vision de développement.

285 On a le temps, j'aimerais ça que vous nous en parliez un peu plus de ça. J'aimerais ça que vous nous disiez, vision de développement, bon, mais comment on fait ça concrètement, six (6) municipalités, une MRC, un ministère? Ce n'est pas facile de concilier tout ça, là.

Dans votre vision à vous, comment est-ce que vous verriez ça?

290 **PAR Mme LOUISE MERCIER :**

Bien, je pense qu'il faut avoir une extrêmement bonne lecture du milieu pour savoir quel développement peut se permettre l'Île-d'Orléans, de quel développement on parle au juste.

295 Il y a une barrière à l'entrée, si on peut dire, il y a le pont quand même qui limite d'une certaine façon le flux de voitures qui entrent sur l'Île-d'Orléans. Il y a un système viaire qui fait le tour de l'Île-d'Orléans, qu'on veut pas nécessairement voir doubler, parce qu'il y aura plus de constructions au cours des dix-vingt-trente (10-20-30) prochaines années, donc il faut que les gestionnaires de l'Île-d'Orléans réfléchissent à combien l'Île est capable d'accueillir de nouveaux
300 foyers dans les dix-vingt-trente-quarante (10-20-30-40) prochaines années, et quelle est la capacité de support du milieu, finalement, et quel impact ça aura si le développement déborde, finalement, ces prévisions-là.

305 Et pour nous, c'est certain que si on veut conserver la trame agricole de l'Île-d'Orléans, on peut pas permettre que les constructions se fassent n'importe où, qu'on se mette à dézoner des champs pour créer des espaces urbanisés. Pour nous, la discussion, puis c'est une discussion qui revient, et il y a eu des études sur le sujet, ce sont les noyaux villageois qui sont le meilleur réceptacle des nouvelles habitations. Donc les noyaux villageois peuvent probablement s'accroître
310 un peu dans leur rayon d'une façon logique, avec le caractère propre du milieu, mais c'est ça, il faut effectivement connaître la configuration de chacune des municipalités.

315 Sainte-Pétronille, c'est pas la même chose que Saint-Pierre, Saint-Laurent ou Saint-Jean non plus. Donc il faut voir comment ces noyaux-là se sont développés, pour que le développement qui s'y fera soit cohérent, finalement, et soit dans la continuité.

320 Et c'est pour ça qu'on dit qu'on n'est pas – on est ouvert à la possibilité qu'il y ait des constructions contemporaines sur l'Île-d'Orléans, que ce soit pas juste des amalgames de typologie ancienne finalement pour créer les nouvelles habitations, mais si ces habitations-là sont bien cadrées dans un développement, bien, elles vont contribuer à la qualité du milieu. Elles ne vont pas en faire obstacle.

PAR LE PRÉSIDENT :

325 J'aurais une autre petite question, si vous me permettez, si mes collègues m'en laissent la possibilité.

330 Je voudrais juste revenir sur votre toute dernière intervention à la fin. Vous parliez des maisons contemporaines. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, mais est-ce que vous considérez que le plan de conservation, le projet de plan de conservation qui est à l'étude présentement, tel que rédigé, est-ce que vous considérez que les orientations en lien avec les constructions, les nouvelles constructions, sont-elles trop ou pas assez contraignantes pour justement les résidences contemporaines?

335 **PAR Mme LOUISE MERCIER :**

340 Je vais laisser Émilie en parler, mais je pense qu'a priori, c'est assez contraignant, finalement. Ça laissera pas beaucoup de place aux possibilités de créations contemporaines dans le milieu ancien.

PAR Mme ÉMILIE VÉZINA-DORÉ :

345 Moi, j'ai pas l'extrait, mais on parlait d'une nouvelle construction qui s'insérerait dans un cadre historique, je sais pas comment un architecte peut interpréter ça, là. Mais je pense qu'il faut plus parler de qualité d'architecture plutôt qu'une typologie qui fait écho d'une architecture ancienne, en ce sens où l'emplacement du bâtiment, sa hauteur, sa densité va aussi contribuer, puis c'est pas juste le langage architectural qui va tout faire, bien je pense qu'il y a quand même un danger d'avoir des imitations de maisons anciennes qui vient mélanger en fait le visiteur et altérer l'authenticité.

PAR Mme LOUISE MERCIER :

Parce que les Québécois sont souvent assez démunis sur ce qu'est le patrimoine. On peut le constater, même après quarante (40) ans d'existence de notre organisation, on le constate. Beaucoup de gens se demandent, est-ce que c'est du patrimoine, est-ce que c'est un patrimoine qui a beaucoup de valeur, pas beaucoup de valeur!

Et quand on se met à faire semblant que c'est du patrimoine, bien, tout d'un coup, ça mêle tout le monde, les gens ne savent plus qu'est-ce qui est d'une très grande valeur patrimoniale. Ils n'ont pas de critères de lecture, finalement.

Donc il y a toute une éducation à faire de ce côté-là, mais je pense qu'il faut surtout éviter de faire des pastiches, finalement, ou d'autoriser des modifications qui font que les bâtiments sont dénaturés de leur identité.

PAR M. CONRAD GAGNON :

Juste un petit commentaire! Quand vous parlez de contrôler le développement en milieu agricole, vous trouvez pas que la Loi de protection du territoire agricole fait assez bien sa job?

PAR Mme LOUISE MERCIER :

Oui, peut-être, mais la Loi du territoire agricole, en ce moment, est assez saisie de toutes parts par des autorisations, des modifications, qui fait que ça fragilise un peu le patrimoine sur les terres agricoles.

Je vous dirais que là, il y a un travail de concertation à faire entre le ministère de la Culture et le MAPAQ de ce côté-là, pour s'assurer qu'effectivement, le sens patrimonial des terres soit préservé.

PAR M. CONRAD GAGNON :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

PAR Mme LOUISE MERCIER :

Je vais vous déposer donc le document qui a été publié.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

PIERRE LAHOUD

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

PAR M. PIERRE LAHOUD :

Pierre Lahoud, citoyen de l'Île-d'Orléans depuis une quarantaine d'années, puis acteur en patrimoine depuis tout autant.

Évidemment, cinq (5) minutes, c'est pas long, on va essayer d'aller au plus court! On va aller au plus court. L'Île-d'Orléans, c'est un des cinq (5) arrondissements de la région de Québec, un de ses cinq (5) arrondissements historiques, c'est quand même exceptionnel qu'une région comme Québec puisse avoir autant d'arrondissements.

C'est, à ma connaissance, probablement le seul site patrimonial déclaré sur le plan de l'agriculture, où il y a une agriculture. Tous les autres sites patrimoniaux déclarés sont des sites urbains, Québec, Beauport, Charlesbourg, Montréal, Trois-Rivières, ils sont tous urbains. C'est le seul site patrimonial déclaré à vocation agricole.

Il y a un document d'Étienne Berthold qui est tout à fait extraordinaire sur le «Patrimoine, culture et mise en récit» qui dit que finalement, la patrimonialisation de l'Île-d'Orléans s'est faite seulement à partir du milieu du XIX^e siècle. Avant, l'Île-d'Orléans, c'était un territoire comme n'importe quel autre, mais vraiment comme n'importe quel autre.

Il est arrivé un notaire, le notaire Bowen qui a décidé de vendre des terrains et pour ça, il a essayé de vendre une espèce de paradis perdu, paradis où se retrouvent les racines françaises au Québec.

430 Et ce paradis perdu là a réussi à perdurer finalement et est devenu un symbole puissant, très très puissant, à tel point que finalement, que l'Île, comme Louise le disait tout à l'heure, est un symbole aussi important que celui du Vieux-Québec.

435 À un symbole identitaire fort, il faut répondre par une vision d'ensemble. Le plan de conservation, tel qu'il nous est présenté, nous apparaît comme un catalogue de bonnes intentions certes, qui visent à régler un problème latent depuis la création de l'arrondissement historique. Parce qu'il faut savoir que depuis le début de l'arrondissement historique, il y a des problèmes au niveau des permis, ça n'a pas changé, ça fait quarante (40) ans que ça dure.

440 Mais il nous faut une vision globale du territoire, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

En fait, pour reprendre une façon de faire qui m'est coutumière, il faut savoir s'envoler, prendre de la hauteur, avoir une vue d'ensemble. La gestion ici m'apparaît comme une gestion du cas par cas. Imaginez-vous qu'on a cinquante (50) permis de construction par année à l'Île. Cinquante (50) permis, ça peut aller. Mais pensez dans dix (10) ans, pensez dans vingt (20) ans! 445 Dans dix (10) ans, c'est cinq cents (500) maisons. Dans vingt (20) ans, c'est mille (1000) maisons. Si on n'a pas une vue d'ensemble de ce développement-là, on court à la catastrophe.

Écoutez, déjà, on commence à faire le tour de l'île en n'ayant pratiquement plus de percées visuelles sur le fleuve. Si on continue comme ça, on va faire le tour de l'île, on n'aura même plus 450 conscience qu'on est sur une île. Il faut le faire! De plus en plus, les maisons se construisent, les haies montent, les clôtures s'installent, ce qui fait que la sensation d'être sur une île va disparaître, si on continue. Il faut faire attention.

J'ai trouvé quelques irritants au plan de conservation, entre autres «favoriser» et 455 «privilégier». Je peux tu vous dire que je suis tanné de lire ça, «favoriser» et «privilégier». C'est tout le long, tout le long sur le plan, et c'est les verbes qu'on retrouve le plus souvent et qui, pourtant, ne vont pas dans la politique que le Ministère mène présentement.

Parce que le Ministère impose plus que favorise et privilégie. Je vous donne un exemple! 460 J'aime fonctionner par exemples. J'ai un ami qui a une petite maison très modeste à Saint-Jean, qui a un toit en bardeau d'asphalte, il veut reconstruire ce bardeau, on veut lui imposer du bardeau de cèdre. Ça n'a pas de bon sens. Écoutez, l'idée – surtout quand vous avez un revenu modeste, vous ne pouvez pas vous permettre d'avoir un revêtement de bardeau de cèdre – l'idée, c'est de lui permettre d'avoir un autre bardeau d'asphalte, de façon à préserver la ressource pour les quinze 465 (15) ou vingt (20) prochaines années. Il faut penser justement à privilégier et favoriser.

Une autre affaire qui m'apparaissait complètement loufoque dans ce projet-là, le plan de conservation, c'est l'archéologie. Je vous donne mon exemple! J'ai un jardin en face de chez nous

470 où les gens allaient mettre leur vaisselle cassée. Est-ce qu'à chaque année, quand je vais faire mon jardin, je vais être obligé d'aller engager un archéologue pour vérifier le genre de tessons que je vais trouver là-dessus? J'en ai des sacs pleins de tessons. Est-ce qu'à chaque automne, quand je vais ramasser mes carottes, je vais être obligé d'aller engager un archéologue pour venir vérifier quel genre de tessons je trouve? Ça n'a pas de bon sens.

475 On est dans un milieu riche, mais à un moment donné, il faut savoir composer avec la réalité des choses.

480 Autre chose qui m'agace également aussi à l'Île, je vous ai parlé tantôt d'un symbole identitaire très fort, symbole identitaire qu'on a toujours ramené aux racines françaises. Petit clin d'œil d'ailleurs sur le plan de conservation, la maison d'esprit français qu'on met est une maison qui vient de Bellechasse, c'est pas une maison de l'Île-d'Orléans. Oui, sur le plan de conservation, la photo, c'est une maison qui vient de Bellechasse, qui a été reconstruite ici, à la française ici. Mais on est tellement ancré dans ce principe de maison à la française, saviez-vous qu'il y a seulement cinq (5) ou six (6) maisons qui datent du Régime français à l'Île-d'Orléans, en pierre? Seulement
485 cinq (5) ou six (6).

Mais cette phobie de revenir aux sources nous fait qu'on a restauré des maisons qui n'avaient absolument aucun fondement par rapport à ce qu'elles avaient déjà été. On a essayé de faire de la restauration, moi, ce que je pense, à la Viollet-le-Duc. Écoutez, en 1800, le larmier était
490 prolongé, on avait des fenêtres à six (6) carreaux, on avait abandonné le vingt-quatre (24) carreaux, mais là, vraiment, on essaie de retourner à une période que la maison n'a jamais connue.

495 Le patrimoine agricole! Le milieu identitaire de l'île est tellement fort, et entre autres à cause de l'agriculture, et, comme je vous dis, c'est le seul secteur sauvegardé en agriculture rurale au Québec, les foules se massent au marché pour acheter des pommes de l'île, des fraises de l'île, ses pommes de terre, ses poires, ses framboises, ses pruneaux et ses poireaux. L'île est une terre nourricière, essentielle à la population québécoise. On vante d'ailleurs souvent le caractère exceptionnel de son patrimoine agricole.

500 Or, celui-ci se détériore à une vitesse foudroyante. Avec le changement des pratiques agricoles, on délaisse les espaces moins modernes; résultat, comme on n'entretient plus la grange et les bâtiments secondaires, ceux-ci sont en train de s'affaïsser. Il faut innover, il faut trouver des solutions.

505 J'ai des pistes de solutions évidemment. Ce qui fait la force de son territoire, c'est son paysage culturel qui, selon les critères de l'UNESCO, est un paysage exprimant une longue et

intime relation des peuples avec leur environnement par des œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature. Déclaration de l'UNESCO.

510

Comment protéger cette relation, ces percées visuelles vers le champ, le fleuve? Tout simplement en intégrant les îlots de développement domiciliaire au cœur des villages. En faisant cela, nous faisons d'une pierre deux coups. Non seulement nous protégeons le paysage, mais nous offrons une deuxième chance à nos villages qui sont de plus en plus dévitalisés. Je vous

515

parle en connaissance de cause. À Saint-Jean, on avait auparavant une école, un bureau de poste, une épicerie qui marchaient; maintenant, on a une quincaillerie qui marche, c'est tout. Puis pourtant, on est en banlieue de Québec, c'est un village qui est en train de mourir de sa petite mort.

La protection du patrimoine agricole passe quant à lui par l'élaboration d'un programme spécifique dédié au sauvetage de ses bâtiments. Faites le tour de l'île présentement, toutes les granges sont en train de s'affaïsser. C'est systématique, il faut faire quelque chose.

520

Et finalement, permettez-moi de rajouter qu'on ne doit pas ajouter une architecture contemporaine trop semblable à l'ancienne. Il faut absolument permettre la créativité architecturale. Posons-nous la question : est-ce qu'une maison comme celle de Pierre Thibault pourrait s'installer à l'île selon le plan de conservation? J'en doute. Alors, pourtant, Pierre fait une architecture extraordinaire, qui est très intégrée à son milieu.

525

Alors voilà, merci.

530

PAR LE PRÉSIDENT :

Pourquoi vous dites ça? Pourquoi vous dites, est-ce qu'une maison comme celle de Pierre Thibault pourrait s'intégrer à l'île?

535

PAR M. PIERRE LAHOUD :

Parce que c'est des maisons à toit plat, des maisons carrées, des maisons qui n'ont pas d'angles, est-ce que le plan de conservation ne semble pas...

540

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc vous rejoignez un peu le propos de madame Mercier juste avant vous, si je comprends bien?

545

PAR M. PIERRE LAHOUD :

Oui, très bien.

550 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Sur la question des orientations propres aux nouvelles constructions, c'est ça?

555 **PAR M. PIERRE LAHOUD :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

560 Une dernière! Je veux pas ouvrir un long débat, mais votre lecture, votre œil averti et éclairé, vous avez parlé des bâtiments agricoles, des granges en particulier qui s'affaissent, qui se dégradent un petit peu partout, en raison j'imagine de leur non-utilisation, bon.

565 En deux (2) mots, vous, votre solution à ça, c'est quoi?

PAR M. PIERRE LAHOUD :

570 Moi, au départ, je privilégierais une entente avec le MAPAQ, l'UPA, pour essayer de trouver, une entente tripartite ou quadripartite, j'irais même essayer de trouver un autre ministère, pour essayer de revaloriser ces bâtiments agricoles.

PAR LE PRÉSIDENT :

575 Les réutiliser?

PAR M. PIERRE LAHOUD :

580 Les réutiliser. Ça n'a pas de bon sens que ça tombe. Et en plus, on va perdre l'un des caractères les plus importants de l'île.

585 En tout cas, j'irais par une entente multipartite. Je pense qu'on n'a pas le choix. De toute façon, le Ministère ne peut pas porter seul sur ses épaules la restauration d'une grange. Prenez, écoutez, un bâtiment de cent pieds (100 pi) de long, juste refaire le bardeau de cèdre, ça n'a pas de bon sens, c'est des coûts faramineux. Il faut trouver des solutions.

Ça peut être aussi par déductions fiscales.

PAR LE PRÉSIDENT :

590 Est-ce qu'on doit toutes les conserver?

PAR M. PIERRE LAHOUD :

595 Il y en a de moins en moins. Écoutez, moi, je pense qu'il faudrait conserver celles qui nous restent.

PAR LE PRÉSIDENT :

600 C'est comme les églises!

PAR M. PIERRE LAHOUD :

605 C'est ça. Mais les granges sont encore dans un état plus lamentable que les églises, parce que c'était des matériaux qui étaient faits pour les granges, c'était pas comme ceux des églises.

PAR Mme ANN MUNDY :

610 Une petite question. Tout à l'heure, vous avez mentionné l'exemple de votre ami avec la toiture en bardeau d'asphalte, est-ce que vous iriez jusqu'à accepter les matériaux de remplacement pour tous les types de bâtiments? Incluant ceux de l'inventaire, les maisons de l'inventaire?

PAR M. PIERRE LAHOUD :

615 Oui, parce qu'à mon avis, on ne peut pas forcer quelqu'un à mettre un bardeau de cèdre, premièrement, s'il n'a pas les sous. Écoutez, ça n'a pas de bon sens, ça. Il faut qu'on utilise des matériaux de remplacement. Il y en a de plus en plus des beaux qui s'intègrent aussi très bien à l'environnement.

620 L'idée, c'est de protéger la ressource, protéger la ressource pour quinze (15) ans. Après ça, bien, dans quinze (15) ans, il y aura un nouveau propriétaire qui, lui, aura peut-être les moyens financiers pour le faire, mais qu'il faut protéger la ressource.

PAR LE PRÉSIDENT :

625

Juste pour être bien sûr de bien comprendre. Ce que vous dites, c'est que ce qui est important, c'est de protéger la structure de la maison?

PAR M. PIERRE LAHOUD :

630

Oui, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

635

La protéger des intempéries, du froid, etc.?

PAR M. PIERRE LAHOUD :

640

Oui, exactement, des infiltrations d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT :

Quitte à modifier ça plus tard.

645

PAR M. PIERRE LAHOUD :

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

650

OK, merci.

PAR M. SERGE FILION :

655

Juste une question de précision, parce que vous avez abordé trois (3) sujets qui sont pratiques, là.

660

Comme la protection des percées visuelles le long du chemin Royal. C'est facile à dire, c'est ce qu'à peu près tout le monde souhaite, sauf que ça pose le problème d'avoir des zones constructibles puis des zones non constructibles.

PAR M. PIERRE LAHOUD :

Exactement.

PAR M. SERGE FILION :

Avez-vous, dans la littérature et l'expérience que vous avez, observé des méthodes concrètes pour conserver les principes d'équité? Un peu comme aux États-Unis, les transferts de droit de développement. Si tu peux pas construire, bien, tu reçois des redevances des gens qui peuvent construire, pour te compenser de ta non-construction. Au lieu de penser aux expropriations, ce qui est impensable.

PAR M. PIERRE LAHOUD :

Ce qui est impensable. Je connais pas tellement ça, je ne suis pas un urbaniste. Mais je connais un bon urbaniste qui a réussi à transférer des droits de propriété pour améliorer la rivière Saint-Charles à Québec. Il a trouvé des moyens. Et je pense qu'il faut avoir beaucoup d'imagination.

Parce que là, écoutez, dans pas longtemps, ce qui va arriver, c'est qu'on va avoir, ça va être un village-rue qu'on va trouver tout autour de l'île. Il faut permettre des lotissements autour des villages, qui vont permettre à ces villages-là de revivre, mais aussi, moi, j'arrêtera les constructions à l'extérieur des villages.

En France, on fait des fois des inventaires de protection, c'est-à-dire qu'on identifie des zones qui doivent être protégées, des zones qui sont non construisibles. On devrait peut-être le faire.

Mais là, quels sont les moyens après ça pour ne pas pénaliser les propriétaires, je le sais pas. Mais je pense qu'il faut avoir beaucoup d'imagination dans ce cas-ci.

PAR Mme ANN MUNDY :

Alors ça veut dire que vous seriez en accord avec l'ouverture de rues dans les noyaux villageois?

PAR M. PIERRE LAHOUD :

Oui, mais en autant que c'est bien encadré. En autant que c'est fait avec un programme particulier d'urbanisme. Je pense qu'il y a quelque chose qu'on peut faire là qui peut être très très

intégré à l'environnement. Le Vermont le fait, puis le Vermont, quand même, a quelques dizaines d'années d'avance sur l'aménagement du territoire que nous et ils le font de façon très bien. Je vois pas pourquoi on pourrait pas le faire.

705

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

710

PAR M. SERGE FILION :

J'ai manqué tantôt madame Mercier d'Action patrimoine, j'allais lui poser une question, j'ai dit, c'est pas grave, je vais la poser à Pierre. C'est la question justement de redéployer les nouveaux projets de construction proches des centres, et même à l'intérieur des centres, puis je pourrais vous envoyer une espèce de visuel qui m'a été transmis par Pierre Larochelle sur le développement du tissu urbain, les principes par un architecte italien, mais qui pourraient s'appliquer dans n'importe lequel de nos villages. Et là, ça mariait la densification progressive et légère des établissements humains, puis ça mariait le mariage harmonieux du contemporain et de l'ancien. Il ne faut pas que l'un écrase l'autre, puis le ridiculise.

715

720

PAR M. PIERRE LAHOUD :

C'est ça.

725

PAR M. SERGE FILION :

On est dans la fine chirurgie, là. C'est un peu ce genre de choses auxquelles vous pensez?

730

PAR M. PIERRE LAHOUD :

Oui. Puis en plus, écoutez, fine chirurgie, mais ça prend ça pour un symbole aussi puissant que celui de l'Île-d'Orléans.

735

PAR M. SERGE FILION :

Si on croit dans notre vision d'avenir, on va y arriver.

740

PAR M. PIERRE LAHOUD :

Oui, c'est vrai.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Lahoud.

**GROUPE POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PAYSAGE VERNACULAIRE**

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur Plumpton.

PAR M. ARTHUR PLUMPTON :

Bonjour mesdames et messieurs, le Conseil et aussi les gens dans l'audience. Le Groupe pour la recherche et la conservation de l'architecture et du patrimoine vernaculaire a pour mission de protéger et de mettre en valeur l'architecture vernaculaire et les paysages culturels de l'Île-d'Orléans.

Il communique avec les intéressés du patrimoine par un bulletin périodique. Plusieurs de ses abonnés s'impliquent dans la restauration et la réhabilitation des bâtiments anciens. Ses activités récentes à l'Île comprennent la rédaction d'articles et des petites études prônant la sauvegarde du patrimoine agricole. C'est une priorité qu'on s'est donnée.

La création d'une liste de spécialistes en restauration, qui a déjà été divisée, et des observations en décembre 2014 de treize (13) bâtiments agricoles qui ont été restaurés depuis 1983 et qui ont reçu un prix de l'Île, et surtout de leur état physique et leur vocation. Comment est-ce qu'on a réhabilité ces bâtiments pour les conserver.

Il y a deux (2) images, en venant à la réunion aujourd'hui, qui me trottent dans la tête; une, c'est une image que vous allez voir à l'endos de ce document, par monsieur Sam McLaughlin, en 1858, sur une terre à l'Île-d'Orléans où on voit les maisons qui sont construites dans le style après le régime seigneurial en Nouvelle-France, et cent (100) ans après la chute de la Nouvelle-France, on voit aussi la fierté dans les gens de continuer de construire avec ce genre de bâtiment.

C'est vrai que c'est une période où le temps n'existe pas, mais on voit la fierté de ces gens-là. On se demande qu'est-ce qu'on a aujourd'hui. Et je réfléchis en même temps au Trait-Carré de Charlesbourg où on avait, il y a cinquante (50) ou soixante (60) ans, une agriculture florissante,

une agriculture de bovins qui fournissait le Québec avec la matière qu'il avait besoin et malheureusement, sans une vision globale, on a perdu la plupart de ça.

785 On a des bâtiments qui restent. Ça, ça peut être le vieux, pour l'Île-d'Orléans, selon certains, à l'avenir qu'on va garder les précieuses maisons, mais on va un peu se foutre du reste.

Alors en lisant le mémoire, j'avais une poignée de gens qui m'ont aidé dans la réflexion, mais je dois admettre que je l'ai fait moi-même, donc il va subir toutes les erreurs de ça.

790 Ce mémoire reconnaît et appuie le professionnalisme et la qualité de plusieurs réflexions et orientations du plan de conservation. Le seul problème qu'on trouve que ça ne va pas assez loin et c'est pas assez proactif.

795 Il porte plutôt sur ce qu'il considère sont des omissions, ce document et ce mémoire portent sur ce qu'on considère comme omissions importantes de ce plan quant à une vision du patrimoine pour les prochaines plusieurs décennies et les besoins actuels d'une caractérisation plus détaillée et compréhensive du patrimoine du territoire.

800 Par exemple, est-ce qu'on n'a pas pensé de prendre les parcelles de disons un demi-kilomètre par un demi-kilomètre ($\frac{1}{2}$ km x $\frac{1}{2}$ km) ou un kilomètre par un kilomètre (1 km x 1 km), et d'étudier ce patrimoine-là, afin de permettre un plan structuré de reconnaissance de ces atouts patrimoniaux, de leur protection et mise en valeur qui assureraient la pérennité du patrimoine pour les citoyens présents et futurs.

805 On a deux (2) grandes lignes qu'on veut dire aujourd'hui et probablement que je n'aurai pas le temps de les traiter toutes en détail, mais on recommande l'introduction d'un nouveau chapitre qu'on appelle, pour les besoins d'aujourd'hui, la vision du patrimoine à atteindre. Où est-ce qu'on veut être dans les prochaines dix (10) à cinquante (50) années? Qui peut se situer avant celui de 4.3, les orientations particulières.

810 On suggère aussi un nouveau chapitre, section 5, actions à poursuivre pour la réalisation et la mise en valeur du patrimoine à atteindre. Il y a des bons règlements, les normes déontiques dans le plan, elles sont discutables, c'est sûr, mais il manque une vision globale. Un peu comme monsieur Lahoud parlait, si je me trompe pas.

815 De telles actions permettraient de contourner les tendances réelles de dégradation du patrimoine qu'on peut observer partout à l'Île depuis quelques années, y compris les effets dus à la croissance aléatoire de l'occupation du territoire, surtout sur les bords de chemin du parcours.

820 Le Groupe RCAPV regrette le peu d'importance accordée par le plan de conservation au patrimoine agricole bâti et ses paysages culturels qui sont symboliques et identitaires de ce milieu rural et de son histoire de presque quatre cents (400) années.

825 Il regrette le manque d'orientations et l'idée comment ce patrimoine peut être mis en valeur dans le contexte d'une évolution rapide et changeante de l'agriculture. On parle pas de l'agriculture beaucoup, et quand même, c'est quatre-vingt-quatorze (94 %) à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du territoire. Mettons qu'il y a soixante-deux pour cent (62 %) qui est en exploitation. Mais c'est vraiment un milieu rural.

830 Quelques suggestions sont mises dans le corps principal de ce mémoire, dans le but d'étoffer le plan et de combler les besoins qu'on vient de constater.

835 En premier lieu, on vise une vision du patrimoine à atteindre d'ici plusieurs années, c'est-à-dire un plan d'actions, afin de combler le manque de caractérisation topographique du patrimoine dans le plan, et surtout en dehors des noyaux de villages qui sont bien traités. Ne serait-il pas préférable de bien caractériser les éléments restants du patrimoine sur les soixante-sept kilomètres (67 km) du chemin Royal, avec des analyses des unités parcellaires sur le chemin du parcours? Comme j'ai mentionné tantôt, chacun d'un kilomètre par kilomètre (1 km x 1 km) ou un demi-kilomètre par demi-kilomètre ($\frac{1}{2}$ km x $\frac{1}{2}$ km).

840 Les éléments d'intérêt à répertorier et étudier seraient les bâtiments du patrimoine ainsi que les bâtiments neufs, les accords physiques entre ces deux (2) genres de bâtiments, c'est très important, et de l'implantation dans le paysage culturel agricole. Une autre chose très importante.

845 On viserait la compréhension et la protection de l'ensemble avec un plan de croissance, de conservation et de mise en valeur. Des professionnels avec des groupes de citoyens peuvent faire mieux que les ressources des villages qui sont limitées. Parce que je présume que beaucoup de choses vont arriver aux villages, j'en suis conscient dans un, les villages sont bien occupés avec beaucoup de choses, y compris les règlements de jour en jour, comment est-ce qu'ils vont construire un plan pour l'avenir!

855 Une référence importante du mémoire, ici, c'est un problème que je pense important. Plutôt que de prévoir les diverses constructions sur le chemin du parcours, comme on vise dans le plan de conservation, dans la section 4.2, les constructions sur le chemin du parcours menacent fortement l'intégrité de ces paysages culturels, la lisibilité du parcellaire et les percées visuelles vers le fleuve ou à l'intérieur de l'île.

Nous sommes préférables, pour le patrimoine durable, de confiner les nouvelles constructions à d'autres endroits. On peut voir deux (2) solutions. Quelques secteurs de noyaux de

860 villages qui sont peu sensibles à une croissance, c'est-à-dire qu'il n'est pas dans le centre où il y a
beaucoup de bâtiments historiques ou la partie de l'église, etc., et aussi qu'ils ne causent pas de
problème avec le paysage culturel. Et c'est un paysage culturel, le village, comme le mien, à
Sainte-Famille, ça fait deux-trois cents (200-300) ans qu'on descend la route le matin et on a la
865 même vue du fleuve, du village, de l'agriculture. Est-ce qu'on veut maintenir ça? Bien, je pense
que vous connaissez la réponse.

Une autre possibilité, c'est de demander la déstructuration de quelques îlots hors du chemin
Royal qui seraient intégrés dans les boisés ou falaises en leur enlevant leur qualité d'inflation,
870 peuvent être très favorables à la fois pour les propriétaires, les habitations et le patrimoine global.

Dans ce sens, une consultation non prévue dans le plan du ministère avec le MAPAQ et la
CPTAQ et possiblement l'UPA serait souhaitable et même nécessaire pour combler cet aspect de
conservation et de mise en valeur importante et pour inciter des mesures proactives et souhaiter
875 de la MRC de l'Île-d'Orléans et de ses municipalités constituantes. On nous dit toujours que, bon,
c'est tout protégé comme terre agricole, mais il y a certainement des compromis à faire dans
l'intérêt des deux (2) parties.

Sans une vision globale du patrimoine, les orientations particulières, les normes déontiques
ou qualitatives du plan de conservation, quoique sages pour la plupart, ça risque simplement
880 d'intensifier les demandes de dérogation mineure qui risquent à diluer les initiatives de protection
du patrimoine. L'expérience à date le laisse deviner.

Nous suggérons un moratoire sur l'identification des nouvelles constructions sur le chemin
Royal tant que le plan global n'est pas déterminé.
885

La densification entre Saint-Laurent et Saint-Jean, en raison de la proximité du fleuve, est
compréhensible, mais c'est, comme la densification que j'ai mentionnée dans le Trait-Carré de
Charlesbourg, c'était d'une autre époque, et c'est dépassé pour les autres secteurs sensibles à
l'Île.
890

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur Plumpton, est-ce que vous pourriez conclure s'il vous plaît?

895 **PAR M. ARTHUR PLUMPTON :**

Ah oui, OK, le temps passe, OK d'accord.

900 Juste mentionner brièvement! On suggère surtout la question dans un plan de mieux
connaître le patrimoine agricole. On a un patrimoine agricole de 1650 à 1850 qui est presque
disparu. Nous avons un bâtiment classé dans tout le Québec qui est classé comme monument
national, c'est à Charlevoix; les quatre (4) autres sont de provenance américaine. Donc moi, je
pense qu'on doit penser plus à nos racines, à notre culture, et d'intensifier la protection de ces
bâtiments. Un, c'est le modèle québécois d'une grange longue et il y en a d'autres.

905 Mais en terminant, vous pouvez voir les autres conclusions, il y en a plusieurs autres. Je
pense que c'est très important de pas juste laisser ça au ministère de la Culture et des
Communications. On parle d'une situation globale.

910 L'agriculture, dans la période des quatre (4) années précédentes 2010 a subi d'importants
changements dans certains produits maraîchers et bovins, certains ont grimpé de six pour cent
(6 %) et d'autres ont diminué de vingt-cinq pour cent (25 %). L'agriculture, c'est dynamique, il faut
qu'on compose avec ça, et que le patrimoine se compose avec ces changements-là et pour aussi
satisfaire le côté agriculture.

915 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Il ne nous reste pas beaucoup de temps pour faire un échange avec vous,
malheureusement. Je ne sais pas si rapidement on a quelque chose?

920 **PAR M. ARTHUR PLUMPTON :**

Parce que j'ai sept (7) minutes de passées à mon horloge.

925 **PAR Mme LISE MARTEL :**

Je crois comprendre que vous partagez passablement la vision de madame Mercier puis de
monsieur Lahoud concernant la densification de certains noyaux villageois plutôt que
l'éparpillement de nouvelles constructions.

930 **PAR M. ARTHUR PLUMPTON :**

935 Tout à fait. Je préfère voir ça comme une possibilité, mais aussi de déstructurer les îlots avec
le MAPAQ et la CPTAQ, dans le but de créer des maisons dans des beaux lieux, mais qui ne
dérangent pas le patrimoine ni le chemin Royal.

Le chemin Royal, maintenant, ça va devenir une banlieue, ça fait trente (30) ans que je demeure à l'Île, madame, et je vois la différence. Et on me dit à chaque fois, bon, c'est juste une (1) ou deux (2) maisons, mais il y en a beaucoup plus.

Et si on veut avoir d'autres gens, ce qui est très bien, il faut faire des plans, pas juste laisser ça à chaque municipalité.

PAR Mme LISE MARTEL :

Quand vous parlez de la déstructuration de quelques îlots, expliquez-moi donc un peu ce que vous voulez dire par là.

PAR M. ARTHUR PLUMPTON :

OK. Il y a actuellement, je ne connais pas tous les détails, mais on me dit qu'à chaque année, à notre municipalité, on a certains îlots déstructurés sur lesquels on peut construire. Et c'est presque tout sur le chemin Royal. Il y en a certains qui sont dans le village, mais pas tous.

C'est limité, mais par contre, en mettant d'autres maisons sur le chemin Royal, on va diminuer le patrimoine agricole énormément, et il n'y a pas – j'aimerais bien voir que les différents ministères se mettent ensemble et qu'on crée un plan agricole et patrimonial, qu'on va voir comment on peut prendre une partie des terres agricoles.

Et avec les conversations, comme tantôt, comme on fait aux États-Unis, on a déjà parlé de ça dans notre Conseil, est-ce que c'est possible de comment créditer certaines gens parce qu'ils n'ont pas le droit de vendre leur terre à d'autres qui vont avoir la possibilité!

Mais il faut faire quelque chose comme ça. Autrement, voyez-vous, vous avez Charlesbourg, c'est tout ce que je veux dire.

PAR Mme LISE MARTEL :

Parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

CONSEIL DES MAIRES DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PAR Mme ANN MUNDY :

980

Monsieur Harold Noël.

PAR M. HAROLD NOËL :

985

Bon après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT :

990

Bonjour.

PAR M. HAROLD NOËL :

995

Harold Noël, maire de Sainte-Pétronille pour le Conseil des maires de l'Île-d'Orléans. Monsieur Lefebvre, mesdames et messieurs membres du Comité d'audition du Conseil du patrimoine culturel, bonjour. Merci de nous offrir cette occasion de faire part de nos observations à propos du plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

1000

Le Conseil des maires de l'Île-d'Orléans juge important de vous faire part d'arguments et de recommandations sur le contenu et surtout l'application de la loi dans le but de favoriser son acceptabilité sociale.

Si la réforme est claire et appliquée avec discernement, il sera alors possible de diminuer la délinquance.

1005

Tout d'abord, nous tenons à préciser que nous sommes tous favorables à la préservation du patrimoine dans le respect de la loi. Nous sommes fiers des réalisations de nos ancêtres et souhaitons simplement une cohabitation harmonieuse avec les usages contemporains.

1010

Une des conditions essentielles à la préservation des valeurs patrimoniales consiste à maintenir le milieu vivant par une occupation dynamique du territoire. L'agriculture y occupe donc une grande importance.

1015

À titre d'élus et de représentants des citoyens de l'Île-d'Orléans, nos responsabilités vont bien au-delà de la protection du patrimoine. Nous devons offrir un milieu de vie assurant la santé, la sécurité et le bien-être de nos citoyens. Un de nos défis consiste à attirer de jeunes familles pour

soutenir la vie communautaire et, comme ça a déjà été dit, garder nos écoles, garder toutes nos institutions.

Nous avons aussi convenu de soutenir la primauté d'une agriculture dynamique et diversifiée.

Dans le mémoire que nous avons déposé le 9 février dernier, différents thèmes ont été abordés afin de démontrer que la double structure a fait son temps et qu'une harmonisation devient donc nécessaire. Il nous est inutile de décrire ici les décisions du passé, nous préférons parler de changements avantageux pour les citoyens de l'Île-d'Orléans.

En premier lieu, on demande de faire la distinction entre préservation, réhabilitation et mise en valeur. Pour utiliser vos propres termes, nous privilégions la préservation tant que l'intervention est réversible. C'est une notion qui a été discutée auparavant. Vous comprenez, on est tous d'accord pour préserver les valeurs patrimoniales, mais si on peut faire une intervention qui, prenons l'exemple, remettre du bardeau d'asphalte sur une maison qui a déjà du bardeau d'asphalte, tant que l'intervention est réversible une (1) ou deux (2) générations plus tard, on est toujours d'accord pour que ça se fasse dans ce sens-là.

Deuxième point! Les notions de matériaux et de couleurs admissibles doivent être élargies pour laisser place à des matériaux plus performants, soit les matériaux qui favorisent une isolation ou une durée de vie prolongée. Tant qu'ils offrent une apparence comparable aux matériaux nobles. On sait qu'il y a une foule de nouveaux matériaux qui peuvent convenir parfaitement aux rénovations de bâtiments répertoriés.

Ensuite, le schéma d'aménagement est actuellement en révision. Le Comité sur les normes architecturales et patrimoniales travaille déjà sur un exercice de concordance entre les deux (2) solitudes.

Il serait applicable dès 2016. Le Service d'inspection de la MRC, appuyé de l'architecte, connaît déjà le territoire et a les compétences pour appliquer une réglementation couvrant aussi la protection du patrimoine. Nous désirons donc établir une saine communication avec le ministère de la Culture, afin qu'il transfère graduellement les pouvoirs de gestion des permis aux municipalités.

Cette essentielle concertation permettrait d'offrir un meilleur produit à nos citoyens de l'Île-d'Orléans par, premièrement, des règles claires. Comprenez-vous, on oppose normes à orientations par une cohérence dans les décisions, par des délais d'analyse réduits et, bien sûr, par une imputabilité des décideurs. Vous savez que les conseillers, on est toujours à dix-huit pouces (18 po) des gens, de nos citoyens.

Nous adressons donc cinq (5) recommandations au Conseil du patrimoine culturel. La première, en utilisant vos termes toujours, c'est de définir un modèle de gestion par les valeurs.

1060 Proposer une application visant la préservation des sites patrimoniaux et tenir compte de leur réversibilité. On a déjà expliqué ce point-là.

1065 Deuxième point, considérer l'agriculture comme l'élément essentiel au développement du territoire et seule assurance de la pérennité des valeurs patrimoniales. C'est l'agriculture qui peut permettre de conserver ces valeurs-là.

1070 En trois, revoir la portée des notions telles excavations de sol, bâtiments contribuant aux valeurs du site patrimonial, matériaux admissibles et unités de paysage. Selon nous, ce sont des notions qui sont trop floues, qui peuvent nous emmener n'importe où, donc ce serait important de clarifier les choses, pour savoir de quoi on parle.

1075 En quatre, autoriser, en vertu de l'article 165 de la Loi sur le patrimoine culturel, le transfert graduel de responsabilités aux municipalités sur certaines catégories d'interventions.

1075 Et en cinq, revoir le soutien financier aux propriétaires et aux municipalités en fonction de leurs responsabilités respectives.

1080 Les maires de l'Île-d'Orléans sont conscients des responsabilités liées à une éventuelle gestion des permis et autorisations. Nous saisissons donc cette opportunité d'améliorer l'offre de services aux citoyens de l'Île-d'Orléans. Quel beau défi.

Je vous remercie. Et c'est signé le préfet, les maires et la mairesse de l'Île-d'Orléans.

PAR LE PRÉSIDENT :

1085 Merci de cette synthèse très synthétique! Je pense que votre mémoire suscite beaucoup de questions, alors je vais commencer rapidement par des petites choses.

1090 À la lecture, j'ai relu hier soir votre mémoire toutes les lignes, et puis il y a une chose qui m'a frappé, vous parlez souvent de réforme, en parlant de ce plan, vous parlez de nouveaux pouvoirs conférés par la loi, vous parlez de contraintes supplémentaires, de nouvelles obligations, etc.

En réalité, j'aimerais ça savoir pourquoi vous avez, qu'est-ce qui vous donne cette perception que le plan de conservation, soit dit en passant qui n'est pas le plan du Conseil, mais du Ministère, qu'est-ce qui vous donne cette perception que ce plan de conservation est nouveau?

1095 Moi, j'avais plutôt l'impression que ce plan de conservation mettait par écrit quelque chose qui existe depuis déjà plusieurs années.

PAR M. HAROLD NOËL :

1100 On vit avec cette loi-là depuis 1970. En octobre 2012, il y a eu une nouvelle loi qui a été adoptée qui rajoute quelques pouvoirs à l'ancienne loi, comprenez-vous.

1105 Selon nous, c'est comme un petit peu trop. On considérait que le ministère de la Culture avait déjà une main sur un peu tout, puis quand on voit qu'ils rajoutent des éléments, soit sur le lotissement ou soit sur, excusez-moi, j'oublie le terme, l'archéologie, c'est le terme que je cherchais, comprenez-vous, on trouve que c'est trop.

1110 Nous autres, on pense que c'est mieux de limiter la loi à ce qu'elle était, mais surtout d'améliorer la façon de l'appliquer, pour que ce soit acceptable socialement par tous les propriétaires de l'Île-d'Orléans. C'est sur ce point qu'on insiste.

PAR LE PRÉSIDENT :

1115 Mais en revanche, c'est possible qu'à la marge, il y ait des modifications comme ça dans la loi, mais en revanche, la loi, la nouvelle loi j'entends, c'est la loi qui a été adoptée en octobre 2011 et mise en application en octobre 2012, ça fait donc à peine deux (2) ans, elle ouvre la porte à ce que vous proposez, c'est-à-dire l'article 165 qui prévoit que la ministre peut transférer des responsabilités aux municipalités qui en font la demande.

1120 C'est-à-dire que c'était aussi dans l'ancienne loi, sauf que la différence, c'est que dans l'ancienne loi, c'était tout ou rien. Tandis que maintenant, c'est modulable. Mais c'était également dans l'ancienne loi, mais maintenant, ça semble plus, je dirais plus facile, et ça semble aller dans le sens de ce que vous proposez, enfin!

1125 Il suffit d'en faire la demande, dans le fond.

PAR M. HAROLD NOËL :

1130 Exactement, je suis bien d'accord. Pour votre information, moi, j'ai réalisé cette ouverture-là de la loi en faisant le travail sur le document qui a été distribué en décembre dernier, puis on est vraiment heureux qu'il y ait une ouverture dans la loi pour permettre aux municipalités de prendre plus de responsabilités dans la gestion des permis et autorisations. C'est ce qu'on va faire, c'est sûr.

1135 **PAR M. SERGE FILION :**

J'avais envie de vous poser une série de questions en rafale, mais juste pour voir vos jeux de sourcils! Sur l'évolution vers le futur.

1140 Par exemple, je vais prendre un exemple concret, puis il y a pas de mauvaises réponses, je vous détends, juste pour me détendre! Par exemple dans l'arrondissement historique de Sillery, à un moment donné, on était parti avec l'idée, dans mon ancienne vie j'étais à la Ville de Québec, puis à la Commission de la capitale, mais on avait dit, c'est quoi le plafond de logements qui peut être accepté sur cet arrondissement sans être détruit, puis on avait lancé, après beaucoup
1145 d'études, huit cents (800) logements dans l'arrondissement historique de Sillery dont la majeure partie servait à restaurer, recycler les vieux domaines conventuels, problème que vous n'avez pas ici, puis il y avait un potentiel de logements neufs.

1150 Et là évidemment, tout le monde a dit, es-tu fou, ça a pas de bon sens, puis là, il faut laisser le temps à la marmite de cuire. Et puis je voyais récemment que la Ville de Québec et les promoteurs qui sont impliqués répètent ce chiffre. Je sais pas s'ils savent d'où ça vient. J'avais fait ça avec les gens de Développement économique à la Ville.

1155 Alors je sais que vous, comment est-ce que vous verriez ça, qu'on essaie ensemble de définir un potentiel d'accueil? Parce que si la tendance se maintient, dans mille (1000) ans, on va ressembler à Ville de Laval. J'ai mis mille (1000) ans pour faire plaisir à tout le monde!

PAR M. HAROLD NOËL :

1160 C'est loin, mille (1000) ans!

PAR M. SERGE FILION :

1165 Mais c'est ça la tendance naturelle. Alors là, c'est quoi ce potentiel?

PAR M. HAROLD NOËL :

1170 Depuis vingt (20) ou trente (30) ans, la construction de maisons neuves à l'Île-d'Orléans joue entre dix (10) et quinze (15) maisons par année. Comprenez-vous, c'est ce qui permet d'attirer des jeunes familles, c'est ce qui permet d'attirer des enfants, de préserver le communautaire, de préserver la vie communautaire, de garder nos institutions ouvertes, par exemple les écoles.

Vous savez que ça devient une complication que de garder les écoles ouvertes. Vous savez que l'école de bassin de Sainte-Pétronille a changé de Saint-Pierre vers Saint-Laurent, cette

1175 année. Donc comprenez-vous, c'est important d'avoir des jeunes qui prennent la relève. Puis c'est pour ça qu'on veut garder quand même un développement qui est, selon moi, quand même très lent. Dix (10) maisons sur un territoire de deux cents kilomètres carrés (200 km²), on peut pas dire que c'est exagéré.

1180 **PAR M. SERGE FILION :**

C'est gérable.

1185 **PAR M. HAROLD NOËL :**

Je le crois.

PAR M. SERGE FILION :

1190 Deuxième question, si mon président me le permet! Seriez-vous réticent, par exemple, vous avez parlé beaucoup, pas de cafouillage, mais de superposition de couches de décisions, mais quand on regarde un peu partout ce qui se fait sur la planète, les gens disent, il faut se concerter, c'est une gestion partagée, l'Île-d'Orléans, entre le Ministère, les municipalités, la MRC, puis je me rappelais, en lisant votre mémoire, puis la Communauté métropolitaine aussi avait un schéma
1195 d'aménagement régional, donc si quelqu'un s'occupait d'organiser une espèce de table de concertation entre ces différentes instances pour qu'au moins on ne fasse plus de strabisme intellectuel, c'est-à-dire un œil qui regarde par là puis l'autre par là, mais qu'on soit tous ensemble focussés sur le même par exemple potentiel dont vous parlez, les mêmes zones paysagères à préserver, les mêmes qui peuvent subir des cures de jeunesse et tout ça?

1200 **PAR M. HAROLD NOËL :**

1205 Au niveau de l'aménagement du territoire, on connaît le processus, on sait comment ça fonctionne. Le PMAD, les schémas d'aménagement, les plans d'urbanisme locaux, comprenez-vous, on connaît le fonctionnement, puis quand on veut faire avancer un dossier, on sait comment faire ça.

1210 Mais quand on parle d'interventions du ministère de la Culture, c'est jamais en concertation, selon nous. Comprenez-vous, ça nous tombe d'en haut, peu importe ce que le milieu a décidé de faire en développement de territoire.

PAR M. SERGE FILION :

1215 J'aurais une sous-question. Est-ce que le ministère de la Culture, vous avez l'impression qu'il fait cette concertation interministérielle avant de vous parler, par exemple des directives d'Environnement, des directives des Transports, des directives de l'Agriculture?

1220 C'est sûr que si vous avez les orientations gouvernementales sur votre bureau, c'est à peu près ça d'épais, y a-t-il quelqu'un qui fait l'effort d'arriver ici avec, comme vous, cinq (5) recommandations?

PAR M. HAROLD NOËL :

1225 Voulez-vous une réponse honnête?

PAR M. SERGE FILION :

Oui.

1230 **PAR M. HAROLD NOËL :**

C'est non.

PAR M. SERGE FILION :

1235 On peut travailler là-dessus?

PAR M. HAROLD NOËL :

1240 Oui.

PAR Mme ANN MUNDY :

1245 Dans votre mémoire, vous parlez de couleurs, couleurs claires.

PAR M. HAROLD NOËL :

Oui, exactement.

1250 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Pourquoi vous dites qu'il y a certaines municipalités où les couleurs claires ne peuvent pas convenir?

1255 **PAR M. HAROLD NOËL :**

1260 Non, parce qu'il y a déjà des secteurs de municipalités, des cœurs de villages, je ne les nomme pas, où il y a vraiment des couleurs qui sont plus vives, comprenez-vous! J'ai l'impression que dans ces municipalités-là, j'exclus Sainte-Pétronille, mais dans ces municipalités-là, c'est clair que établir des couleurs pâles, ça conviendrait peut-être moins bien à eux. Sainte-Pétronille, c'est un autre cas.

PAR Mme LISE MARTEL :

1265 J'aimerais peut-être revenir un peu sur la question de l'agriculture. Vous avez dit, sans agriculture, le patrimoine de l'île n'existe pas.

1270 Quelle est votre vision? Est-ce que par exemple la Loi de protection du territoire agricole est suffisante, selon vous, pour préserver le caractère agricole de l'île? Est-ce qu'il y a autre chose qui devrait être pris en considération?

PAR M. HAROLD NOËL :

1275 Il y a bien sûr la Commission de protection du territoire agricole qui protège le territoire agricole. On a une UPA de base qui est vraiment active à ce niveau-là. Mais l'important, c'est d'échanger, de prendre des décisions avec discernement. C'est quelque chose qui est fait, comprenez-vous.

1280 Quand vient le temps de décider dans quel sens on va, on consulte les gens qui sont impliqués au niveau de l'agriculture, on connaît les règles de la Commission de protection du territoire agricole, et on vit avec, parce qu'on sait comment ça fonctionne, on sait comment échanger avec eux.

PAR LE PRÉSIDENT :

1285 Monsieur Noël...

PAR M. HAROLD NOËL :

1290 Je suis gardé plus longtemps que les autres?

PAR LE PRÉSIDENT :

1295 Non, non, on est dans le temps. Vous avez parlé, on a échangé beaucoup sur les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, sur les désirs ou les intentions ou les souhaits des municipalités de se voir confier les pouvoirs de la ministre pour accélérer le processus notamment, des choses comme ça.

1300 Mais sur le plan de conservation comme tel qui contient des orientations en matière d'implantation, de réseau viaire, de construction, de toutes sortes de choses, il y en a je ne sais pas combien d'orientations, je ne les ai pas comptées, mais il y en a plusieurs, je termine ma question puis je veux pas vous mettre des mots dans la bouche, mais advenant un transfert de responsabilités, on imagine que la ministre et le maire vont se parler, puis la ministre va dire au maire, bien, est-ce que ta réglementation va être conforme à mes orientations?

1305

PAR M. HAROLD NOËL :

1310 Pour répondre à ça! Dans le mémoire, il y a un paragraphe qui distingue très bien, ce que je pense, ce qu'on distingue entre une norme et une orientation, comprenez-vous!

1310

Une norme d'un règlement d'urbanisme, c'est quand même assez précis. C'est égal, c'est équitable pour tout le monde.

1315 Tandis qu'une observation, ça laisse trop de place à l'échelle de valeurs de la personne qui analyse la demande, comprenez-vous!

1320 Une orientation, c'est global. Si une personne est vraiment accrochée à la protection du patrimoine, comprenez-vous, ça va avoir une décision qui va être orientée. C'est pour ça qu'on préfère de beaucoup la norme qui va rester la même dans le temps, contrairement à une observation, si je comprends bien, qui va changer en fonction de l'analyse, de l'analyste.

PAR LE PRÉSIDENT :

1325 Est-ce que la norme doit être plus permissive que l'orientation?

PAR M. HAROLD NOËL :

Pas du tout. On est vraiment clair dans notre document. La norme, c'est une norme qui va être établie, qui n'est pas nécessairement plus permissive. Elle peut être plus sévère aussi.

Je donne un exemple, Sainte-Pétronille. C'est vrai, puis on a ici présent le maire, monsieur Bernard Dagenais qui est présent ici, qui est vraiment la personne qui a mis le pied à terre puis qui a déposé un premier plan d'urbanisme vraiment sévère à Sainte-Pétronille, et on le remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, merci monsieur le Maire!

PAR M. HAROLD NOËL :

Merci beaucoup.

UPA DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur François Blouin de l'UPA.

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

François Blouin, je représente l'Union des producteurs agricoles, en fait je suis le président. Pour faire un petit clin d'œil à monsieur Lahoud tantôt, je suis résident de l'Île depuis ma naissance.

PAR M. DANIEL POULIOT :

Daniel Pouliot, je suis producteur agricole et vice-président à l'UPA de l'Île-d'Orléans.

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

Donc l'UPA, c'est cent soixante-seize (176) fermes. On fait de l'agriculture – tantôt, j'ai entendu de niche, oui – mais on fait aussi de l'agriculture industrielle, et c'est toutes des fermes qui appartiennent à des fermes familiales.

Pour reprendre une expression qui pouvait paraître un peu anodine, promouvoir l'excellence, nous, on est des producteurs agricoles, donc des fois, on a souvent besoin du dictionnaire. On a été voir dans le Petit Robert, «promouvoir», ça veut dire mettre quelque chose en avant, préconiser quelque chose en essayant de le faire adopter, favoriser son développement.

L'excellence, c'est un degré imminent de perfection. La perfection, c'est le degré le plus haut dans une échelle de valeurs.

Comment on va favoriser la pluralité démographique si on promeut l'excellence? La MRC, dans son mémoire, et je reprends souvent les dires de monsieur Noël avec qui on prend beaucoup de plaisir à travailler, donc dans le mémoire de la MRC, on dit «le plan de conservation de l'Île-d'Orléans doit considérer le territoire comme un milieu vivant regroupant des familles de toute classe». Et dans notre mémoire, on parle d'embourgeoisement. C'est qui qui va être capable de se payer la perfection dans la construction, dans la rénovation?

L'excavation! L'UPA et la MRC sont contre cette mesure. Il n'y a rien de plus invraisemblable comme histoire, je pense, qu'un producteur agricole demande à un fonctionnaire du ministère de la Culture la permission de déboucher un drain dans le milieu de son champ au printemps. Pour nous, c'est inconcevable. Il n'est pas question que les producteurs agricoles soient soumis à ça sous peine de peut-être désobéissance civile, non, ça sera pas de la désobéissance civile, ça va être impossible à gérer, impossible.

Mais on n'est pas contre les interventions, si vous voulez, comme on avait écrit dans notre mémoire et dans le mémoire de la MRC.

PAR M. DANIEL POULIOT :

La lisibilité du parcellaire. Certaines pratiques culturelles encouragent à cultiver en contrepente ou perpendiculaire à la pente. Donc contre parcellaire! C'est un fait, il y a de l'agriculture de niche mais aussi de l'agriculture industrielle où plusieurs fermes s'élargissent en achetant leurs voisins et profitent de la largeur de leur lot pour cultiver perpendiculairement aux parcelles. Ceci empêche le ruissellement, le lessivage des sols et permet de conserver leurs ressources.

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

Les champs de compétence! On a le ministère des Transports, le ministère des Forêts, Forêts, Faunes et Parcs, la MRC, le ministère de l'Environnement, la Commission de protection du territoire agricole. On sait qui est responsable de quoi, en fait, mais on se pose des questions sur

1405 vos motivations à vouloir vous immiscer dans des champs de juridiction où vous n'avez, entre guillemets, aucune compétence.

1410 Reprenez à la page 10 du plan ce qui est marqué, puis ça fait référence à tout ce beau monde là. Je vous donne un exemple! À la page 70 : «couper un arbre et favoriser son remplacement». C'est pas d'en replanter un autre, là, c'est de favoriser son remplacement. Quand on va voir dans le dictionnaire remplacer ou remplacement, ce que ça veut dire, c'est de mettre à la place quelque chose ou quelqu'un de semblable. Si je coupe un arbre de trente centimètres (30 cm) de tronc parce qu'il a un chancre, est-ce que je vais être obligé de le remplacer par un arbre de la même dimension? Et puis même s'il fallait les remplacer, on s'est informé au ministère des Terres et Forêts, ça va à l'encontre total de tout ce qui est régénérescence naturelle et tout ce que les ingénieurs forestiers peuvent nous dire.

PAR M. DANIEL POULIOT :

1420 Cibler et prioriser. On voit mal comment appliquer ce plan à l'ensemble de l'Île-d'Orléans. En période d'austérité économique, peu d'argent à investir. Il convient de prioriser, cibler et surtout s'attarder à des zones où le plan pourra être appliqué.

1425 L'application du plan, dans sa forme actuelle, n'obtiendra pas la collaboration des productrices et producteurs agricoles. À vouloir tirer partout, nous avons l'impression qu'on passera à côté de tout. Ciblons et apportons l'aide nécessaire à nos cibles.

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

1430 La Loi sur le patrimoine culturel ne devrait pas avoir d'implication dans le développement économique. Ça, c'était une présentation qu'on a vue le 21 janvier au soir. Cependant, l'application telle que présentée aura beaucoup d'impacts économiques pour nous, ceux que l'on représente. Diminution de l'efficacité, augmentation des délais d'intervention, augmentation des coûts de construction et rénovation, etc., donc une diminution de la productivité et de la compétitivité.

1435 Pouvoir discrétionnaire! Privilégier et favoriser, je suis un peu comme les autres, là, on va faire quoi, ça veut dire quoi? La ministre a un pouvoir discrétionnaire. À la présentation toujours du mois de janvier, l'application sera faite selon les fonctionnaires au cas par cas. C'est ce qu'on s'est fait dire. Nous, on trouve qu'il y a un danger extrême à ça.

1440 La perception d'un humain par rapport à un autre humain est variable. Vous pouvez avoir deux (2) fonctionnaires qui regardent le même cas et qui en pensent deux (2) choses complètement différentes. De même la perception d'un humain est variable dans le temps. S'il se

lève le matin puis que ça lui tente pas d'aller travailler – non, c'est une blague qu'on fait! – ça leur tente tous d'aller travailler!

Donc on veut rechercher l'égalité dans les traitements des demandes, puis éviter le subjectif. C'est une question de respect des demandes.

Ce qui suit, on pourra s'en reparler un petit peu plus tard, parce qu'il y avait beaucoup de lecture, l'allègement de la réglementation administrative. Donc vite de même, en juin dernier, dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement a pris l'engagement de créer un comité permanent de suivi de l'allègement réglementaire.

Afin de donner suite à cet engagement, le gouvernement a créé un comité sur l'allègement réglementaire administratif. Nous, on va y participer.

L'agroalimentaire, dans le point de vue de ça, il va y avoir une rencontre à Montréal le 4 mars, et on va parler du plan de sauvegarde du patrimoine de l'Île-d'Orléans.

En conclusion! Le plan s'ajoute aux nombreuses autres préoccupations auxquelles nous devons composer, entre autres le pont. On en avait fait état assez abondamment dans notre mémoire. On pense que ça pourrait être la goutte qui pourrait faire déborder le vase.

Nous sommes ouverts au dialogue, mais il faut trouver un terrain d'entente raisonnable. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. J'ai juste une question qui les englobe toutes quant à moi. En conclusion de votre mémoire, vous dites :

«La communauté agricole est prête à travailler avec le ministère de la Culture et des Communications, afin de trouver des solutions gagnantes pour maintenir l'importance de vocation agricole de l'Île et un plan de conservation.»

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

Tout à fait, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1485 Bon. À sa face même, le défi est important, là, mais dois-je comprendre que vous voulez participer quand même à trouver des solutions qui vont permettre à la fois de maintenir et de favoriser votre pratique agricole et à la fois de préserver, protéger et mettre en valeur les valeurs patrimoniales de l'île?

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

1490 Tout à fait. On n'est pas contre, on n'a jamais dit qu'on était contre le plan. C'est juste qu'il y a principalement des irritants.

1495 Mais on est prêt à travailler avec vous. Tout à l'heure, on entendait beaucoup parler des vieilles granges, c'est un fait, puis on l'expliquait dans notre mémoire. Mettons qu'un producteur achète son voisin, le voisin avait déjà les vieilles étables ou des vieilles granges dessus, cette grange-là, pour celui qui achète, elle n'est pas fonctionnelle; puis dans notre mémoire, on a fait état des nouvelles normes de salubrité, etc., le dur, lisse et lavable, et bon!

1500 Donc ces vieux bâtiments là ne sont pas fonctionnels pour une nouvelle réalité agricole, on va faire quoi avec? Qui va payer pour? Le producteur a déjà été chanceux d'acheter la terre de son voisin puis que ce soit pas quelqu'un de l'extérieur, une personne – je vais faire attention à ce que je dis – une personne qui a de l'argent, qui a de l'équité, qui a mis la main sur cette ferme-là, donc le producteur est déjà assez chanceux, je pense, d'avoir mis la main sur une ferme qui n'est pas loin de la sienne, ou son voisin, si en plus il est obligé de se taper les rénovations qui sont
1505 faramineuses, il n'arrivera pas à la fin de l'année.

PAR LE PRÉSIDENT :

1510 Elle est où la solution? Enfin, je ne veux pas vous prendre en défaut, ce n'est pas ça l'idée, on cherche. Comme on dit, on jase, là!

1515 Mais elle est où, la solution? Vous nous dites que les granges, appelons-les anciennes, ne répondent plus aux besoins pour des raisons de salubrité, pour des raisons de dureté, pour des raisons de propreté, etc., et de proximité, puis je dirais même dans certains cas de facilité d'accueil de la machinerie, par exemple, bon. Ça, je comprends ça. Mais à l'autre extrémité, est-ce que ces granges qui vont ponctuer un petit peu partout le paysage de l'île, est-ce qu'on va les laisser disparaître?

PAR M. DANIEL POULIOT :

Dans ce qu'on explique aussi tantôt, il peut y avoir moyen, j'imagine, de cibler certaines granges. Il y en a qui ont à cœur leurs granges, puis ils les conservent. Celles-là, je pense, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous proposez comme une sorte de hiérarchisation, si je peux dire, un peu comme on fait avec les églises, là?

PAR M. DANIEL POULIOT :

Bien, les plus visibles. Puis il y a des propriétaires qui y tiennent à leurs granges; déjà, ils les réparent. Ça fait qu'on peut commencer avec ceux-là, j'imagine. On n'est pas obligé, comme je disais tout à l'heure, on n'est pas obligé de tirer partout.

Parce que les gens n'ont pas tous les moyens de les conserver, ces granges-là. Des fois, c'est beaucoup plus rentable, des fois, de la laisser tomber par terre ou de demander un permis de démolition que de la remettre debout, là.

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

Une pratique de pompiers!

PAR M. DANIEL POULIOT :

Une pratique de pompiers.

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

C'est pas non respectueux, mais ça vous donne une idée de jusqu'où on est rendu des fois, là.

PAR M. DANIEL POULIOT :

Parce que là, il y a des normes, c'est correct, mais il n'y a pas de moyens qui viennent avec. Ça fait que si on réduisait la quantité de granges qui sont vieilles puis qu'on veut garder belles, bien, j'imagine qu'il pourrait y avoir moyen d'aider ces gens-là. Ce serait plus facile au moins. L'enveloppe serait plus petite.

PAR M. SERGE FILION :

Merci d'être là, parce que Ségolène Royal, dans son projet de Loi sur les paysages en France, disait, pas de paysages sans paysans. Si vous faisiez la grève demain matin, on se retrouverait avec une reforestation, puis on serait comme les Laurentides. Alors merci d'être là. On va essayer de vous faciliter la vie.

Vous avez soulevé aussi la clause, c'est-à-dire l'objectif du gouvernement de simplifier les approbations puis les cadres réglementaires pour que ce soit moins compliqué. Je pense qu'on en a parlé avec d'autres intervenants tantôt, là. On l'a déjà fait à la Commission de la capitale, par exemple, réunir quarante (40) sous-ministres, des présidents d'organismes, pour essayer d'avoir la même vision du développement de la capitale. Alors si c'est bon pour la capitale, ça pourrait être bon pour l'île aussi. Il y a des avenues de recherche et ça, j'ai compris que vous seriez sympathiques ou favorables à ça.

Alors je pense qu'on est dans une bonne direction.

Au niveau de la modernisation de l'agriculture, je suis en train de regarder certains documents. En France, ils ont quatre mille (4000) ans d'avance sur nous, ça fait que modestement, des fois, on peut regarder ce qui se passe de l'autre côté. On sait qu'ils sont très forts sur la réglementation aussi. Mais dans des régions comme le bassin de la Loire, par exemple, qui est une espèce de trésor de l'humanité, qui est reconnu par l'UNESCO comme le Vieux-Québec, ils arrivent à trouver des pratiques agricoles contemporaines puis essayer – par exemple, je prends l'exemple des panneaux solaires sur les granges. Bien là, il y a un mauvais exemple en Ontario qui est cheminé, question de fraude, mais en général, ça peut être des idées comme ça pour financer, par exemple, l'entretien et la réparation des granges.

Est-ce que c'est une avenue pour vous qui est complètement farfelue ou que vous avez déjà regardée avec des gens, soit à Hydro-Québec ou peu importe?

PAR M. DANIEL POULIOT :

Je suis surpris de la proposition!

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

Il me semble que ça fitte pas avec un plan de sauvegarde, là.

PAR M. SERGE FILION :

1600 Bien, je vous dis, il y en a dans la vallée de la Loire, puis c'est reconnu par l'UNESCO, puis c'est des granges qui ont mille (1000) ans. Ça dépend comment c'est fait.

1605 Tantôt, vous disiez qu'il y a des granges qui sont visibles du chemin, d'autres qui ne le sont pas. Il y a des versants qui sont du côté sud puis qui sont du côté opposé de la route, il y a des potentiels là. Hypothèse de travail : est-ce que c'est le genre de choses auxquelles vous avez déjà pensé pour essayer de financer? Parce qu'il faut avoir de la créativité un peu, là. On pourra pas louer plus cher.

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

1610 Le problème avec ces granges-là aussi, si vous regardez sur les photos et si vous regardez la machinerie, qu'est-ce qu'elle a de l'air de nos jours, la machinerie fitte pas dans la porte. Puis le plan de sauvegarde demande d'avoir les plus petites portes possibles, puis que ça ait le look que ça avait dans le temps. On a les mains attachées, là!

1615 **PAR Mme ANN MUNDY :**

1620 Dans votre présentation tout à l'heure, vous disiez, bon, qu'il faut cibler et prioriser. Mais là, on parle du plan de conservation de l'Île-d'Orléans, qu'est-ce qu'il devrait prioriser, le plan de conservation, d'après vous?

PAR M. DANIEL POULIOT :

C'est une belle question.

1625 **PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :**

Il n'y a pas de mauvaises réponses.

PAR M. DANIEL POULIOT :

1630 Bien, c'est sûr qu'il y a déjà des zones identifiées. J'étais à la présentation, au mois de janvier dernier, je sais qu'il y avait des zones, au point de vue archéologique, qui étaient identifiées, bon bien, celles-là, j'ai rien contre, c'est parfait.

1635 Par contre, je me vois mal, en plein centre de l'île, me faire demander un permis, François en parlait tout à l'heure, demander un permis pour réparer un drain ou creuser un nouveau fossé. Mais théoriquement, je devrais demander un permis, bon. J'ai un petit malaise avec ça.

1640 Mais comme je disais tout à l'heure, oui, j'ai déjà fait le tour de l'île, mais je veux dire, j'ai pas fait le tour de l'île pour savoir quelles granges devraient être gardées, mais il devrait y avoir moyen de le trouver, là. Il y a des spécialistes, il y a un architecte à l'Île-d'Orléans, il y a des gens à l'Île, je pense que ça leur ferait plaisir de nous le dire, quelles granges qui devraient être gardées. Il y a peut-être des propriétaires qui lèveraient la main.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Moi, j'aurais envie de simplement vous dire ceci! Votre mémoire a le grand mérite d'identifier très clairement la problématique et de nous faire comprendre bien des choses. Je l'apprécie beaucoup, et je vous remercie de ça.

1650 Ça, c'est votre mémoire. Et je retiens de votre intervention que vous êtes prêts à faire partie de la solution, c'est bien ça?

1655 **PAR M. DANIEL POULIOT :**

Tout à fait.

PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :

1660 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

1665 **PAR M. FRANÇOIS BLOUIN :**

Merci de nous avoir reçus.

1670 _____

1675

VILLE DE SAINT-FRANÇOIS

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur Langlois.

1680

PAR M. MARCO LANGLOIS :

1685

Bonjour. Je suis directeur général de la Municipalité de Saint-François de l'Île-d'Orléans, donc je représente madame Labbé qui, malheureusement, est à l'extérieur du pays aujourd'hui. Il y a des membres du conseil municipal qui sont ici avec moi par contre, il y a madame Laurianne Dion et monsieur Dominique Labbé.

1690

Écoutez, je ne ferai pas la lecture du mémoire. D'ailleurs, c'était bien de nous demander de ne pas faire ça, je voulais tout simplement me servir des deux (2) premiers paragraphes pour effectivement vous remercier de votre travail, de l'attention du Conseil du patrimoine, de remercier madame la ministre aussi de nous donner l'opportunité de déposer des mémoires et de donner nos observations.

1695

Et de vous dire évidemment que pour ce qui est de Saint-François, bien, notre mémoire est basé sur l'expérience, la mienne, d'une dizaine d'années de service à la clientèle, des conseillers qui sont là depuis très longtemps aussi, des gens, parce que madame Dion et monsieur Labbé sont des familles souches de l'Île-d'Orléans dont on parle tout le temps, donc c'était des choses qui, pour nous, étaient importantes.

1700

Et là, j'écoute depuis trois heures (3 h) les présentations qui se font, puis on dirait que les intervenants de l'Île, on s'est tous parlé, mais pas vraiment. On arrive avec des observations qui se ressemblent beaucoup, parce que c'est ce qu'on vit sur le territoire.

1705

Moi, ce que j'ai envie de vous dire au départ, parce que je l'ai lu, le plan, il prend quatre-vingts (80) pages pour faire l'historique du site patrimonial de l'Île-d'Orléans qui, à mon avis, est bien fait. Comme je dis dans le mémoire, ce qui nous dérange un petit peu au niveau de Saint-François, c'est qu'on regarde les auteurs, puis il n'y a pas grand monde de l'Île là-dedans.

1710

C'est bien beau de faire des plans pour les autres, mais si tu vas pas chercher sur le territoire, il y a du monde, monsieur Lahoud disait que ça fait quarante (40) ans qu'il est ici, il fait d'autre chose que des photos aériennes, on a Marie-Andrée qui a travaillé ici, on a Roger Chouinard qui a travaillé pendant trente (30) ans sur le territoire, et c'est bizarre, mais je ne les vois pas. Déjà en partant, c'est un irritant majeur, ça.

1715 Et l'autre chose, pour des gens de Saint-François et pour quelqu'un – parce que moi, écoutez, ça fait une trentaine d'années, mais il y en a qui sont nés ici, puis tout ça – on peut pas juger l'arrondissement, le site patrimonial de l'Île-d'Orléans comme on le fait pour le Trait-Carré de Charlesbourg, comme on le fait pour le Vieux-Québec. Deux cents kilomètres carrés (200 km²), je suis désolé, mais c'est pas homogène comme le Vieux-Québec.

1720 Et il y a seulement des gens qui ont un regard extérieur qui peuvent voir l'Île comme une île. Bien oui, elle est entourée d'eau. Non, c'est pas vrai, on fait une erreur assez majeure! Il suffit de faire un petit peu d'analyse pour se rendre compte – et le meilleur exemple que je vais donner, je vais prendre la balle au bond de monsieur Noël, le maire de Sainte-Pétronille, on a les deux (2) 1725 municipalités qui font les deux (2) bouts de l'île, qui se ressemblent d'une certaine manière, parce qu'il n'y a pas vraiment de noyaux villageois, un peu comme les autres. L'église, c'est pas une concentration, l'église à Sainte-Pétronille n'est pas vraiment dans le centre sur le chemin du Bout-de-l'Île; Saint-François, on appelle ça le village pas de village.

1730 Par contre, puis il y a ça aussi qu'il faut comparer, c'est que dans un même territoire de l'Île-d'Orléans, on a le revenu familial moyen parmi les plus faibles de la région de la Capitale-Nationale à Saint-François, et parmi les plus élevés, avec nos amis de Sainte-Pétronille.

1735 Donc quand on gère un plan de conservation et qu'on gère de vieilles maisons, et qu'on a des exigences envers nos citoyens, on peut pas traiter tout ce monde là de la même façon. On peut pas généraliser non plus, dire que tout le monde à Sainte-Pétronille est capable de faire des toits en bardeau de cèdre ou de la tôle canadienne sur toutes leurs maisons, c'est pas ça. Sauf que si on regarde les orientations générales, bien, on se rend compte qu'à Saint-François, c'est plus difficile. On a beaucoup de familles souches à Saint-François qui ont des maisons de 1740 génération en génération en génération, qui veulent les habiter, eux ne sont pas là pour les revendre, et c'est un peu ce qui est à la base du mémoire de Saint-François.

1745 La chose aussi qu'on peut souligner, et ça, ça a été souligné, on parle d'un plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Et nous, avec le site de la tour d'observation, on a plus de cent mille (100 000) personnes qui passent par année. Et les commentaires qu'on a, c'est : continuez, c'est bien! Puis on l'a entendu. Oui, il y a eu des erreurs, il y a eu des choses qui n'auraient pas dû se faire, mais le but, c'est d'aller vers l'avant, c'est d'améliorer les choses.

1750 Donc ne serait-ce que de faire un plan puis de s'assurer que ce qui est là est préservé, déjà, on a une bonne base. Sur le plan, les choses qu'il y a dans le plan, il y a des gens plus compétents que nous qui vous ont soumis des choses, et le but n'est pas là, on pourra en discuter si vous le voulez, mais il reste que de garder comme prémisse, de dire que c'est un plan de conservation et de se dire que si on peut préserver ce qui est là, même si on ne priorise, favorise, ne pas favorise

1755 quelque chose qui ne devrait pas, bien au moins, on protège le site et on lui permet de se conserver et d'avoir une pérennité dans le temps.

1760 La blague que je voulais vous faire par rapport à ces fameux trois (3) termes là, c'est que même des normes, on a toujours une petite marge de manœuvre; même dans nos règlements municipaux qui sont très déterminés, à un moment donné, il faut y aller avec le gros bon sens.

1765 Par contre, si on y allait seulement avec ce qu'il y a dans le plan, bien, la plupart d'entre nous ici en s'en venant tout à l'heure, cet après-midi, on a tous contrevenu au Code de la sécurité routière, j'en suis persuadé. Il n'y a personne qui a roulé à cinquante kilomètres-heure (50 km/h), qui n'a pas passé à cinquante et un (51 km/h) ou qui n'a pas roulé à quatre-vingt-un kilomètres-heure (81 km/h) sur le chemin Royal. Mais le Code de la sécurité routière dit que c'est cinquante (50 km/h), c'est quatre-vingts (80 km/h).

1770 Mais si on faisait une loi en disant : il faudrait prioriser la bonne circulation automobile, ne pas favoriser d'aller trop vite, bien là, donnez ça dans les mains de l'agent de la Sûreté du Québec, puis demandez-lui d'appliquer ça sur le terrain! C'est ce qu'on vit, moi depuis dix (10) ans, et d'autres depuis plus longtemps que moi. Comment on explique ça aux citoyens?

1775 Le citoyen, on parle toujours du bardeau, qui a sa toiture, qui veut refaire sa toiture, la maison coule, elle a deux cents (200) ans, j'ai pas les moyens de la refaire en bardeau de cèdre, je fais quoi, je la laisse couler? Je peux pas la refaire en bardeau de cèdre ou en tôle, ce que vous voudrez, je la laisse couler, puis je laisse la structure. Je fais du pouce sur ce qui a été dit depuis le début, mais c'est un peu ça.

1780 Donc écoutez, pour nous, à la Municipalité, c'est les quatre (4) recommandations. On va peut-être un petit peu plus loin que le Conseil des maires de la MRC, mais je vous les lis, parce que c'est vraiment la position de la Municipalité.

1785 Il faut absolument que l'application du plan de conservation, quel qu'en soit le contenu final, soit confié aux municipalités locales et à la MRC de l'Île-d'Orléans qui a déjà la compétence déléguée par les municipalités pour avoir une vue d'ensemble de la réglementation.

1790 Évidemment, la Loi de la protection du patrimoine est sous la responsabilité de la ministre, donc qu'il y ait une forme de reddition de comptes qui est à déterminer entre la MRC, le ministère de la Culture et les autorités, pour permettre à la ministre de remplir son rôle de contrôle.

Et que les élus, évidemment, locaux, eux travaillent, continuent le travail à une réglementation municipale d'urbanisme unifiée dans le respect des prérogatives du ministère de la Culture et des Communications.

1795 Évidemment, écoutez, l'ensemble des éléments, pour la municipalité, ça permet une équité entre les citoyens. Ça permet aussi de respecter la capacité de payer de chacun. C'est fait dans un esprit de conservation et de mise en valeur du patrimoine, puis aussi pour le développement durable. L'utilisation de nouvelles technologies qui pourraient permettre la conservation des bâtiments patrimoniaux dans le respect de l'apparence originale des bâtiments.

1800 Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT :

1805 Merci monsieur Langlois. Vous introduisez, je trouve, dans le débat, je dirais pas une idée nouvelle, mais en tout cas, une piste qu'on n'a pas explorée jusqu'à présent, sauf erreur. Dans le plan de conservation, dans ce plan et d'ailleurs dans les autres plans qu'on retrouve dans d'autres sites patrimoniaux, on articule un petit peu les orientations autour de ce qu'on appelle des unités de paysage.

1810 Par exemple, ici à l'Île-d'Orléans, on parle d'unités de paysage de villages, d'extrémités de villages, de zones agricoles, villégiatures, riveraines, bon, ce genre de choses là.

1815 Il me semble que vous introduisez comme une nouvelle approche. C'est comme si vous disiez, au lieu de parler, mettons, de corps de villages partout à travers l'Île-d'Orléans, on devrait regarder plutôt six (6) unités ou six (6) secteurs, est-ce que c'est ça que vous dites?

PAR M. MARCO LANGLOIS :

1820 Oui, puis on le voit, nous, à tous les jours sur le territoire. Plus on est près du pont, plus on sent l'influence quartier riche, banlieue riche de Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

1825 Ce que je comprends, corrigez-moi si je me trompe...

PAR M. MARCO LANGLOIS :

1830 Alors que vers l'est de l'île, on est beaucoup plus, le rural est encore très présent. Je veux dire, des fermes agricoles, on n'a pas besoin d'aller très loin du village de Saint-François. Il y en a aussi ici à Saint-Pierre. À Sainte-Pétronille, il reste quelques fermes, mais elles sont beaucoup plus, il y a une pression de l'habitation beaucoup plus grande par le traversier, le plan en parle bien, par la construction du pont en 1935.

1835 D'où l'importance qu'il y ait quelque chose pour protéger ça, pour conserver le site. Mais il faut, même si on voit l'ensemble, il faut aller voir les particularités de chacun des secteurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

1840 Comprenez-moi bien, je ne suis pas en train d'argumenter avec vous, et je ne veux pas prendre position, mais je veux être bien sûr de bien comprendre par contre.

Ce que je comprends, c'est que dans votre vision des choses, il serait préférable d'articuler le plan de conservation autour de secteurs bien définis?

1845 **PAR M. MARCO LANGLOIS :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1850 Plutôt que de l'articuler autour d'unités de paysage, comme par exemple les cœurs de villages, exemple?

PAR M. MARCO LANGLOIS :

1855 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1860 C'est ça que vous dites.

PAR M. MARCO LANGLOIS :

1865 Depuis longtemps, je donne aux citoyens qui viennent me voir à la municipalité, qui essaient de comprendre l'ancienne loi et la nouvelle, de leur expliquer que Sainte-Pétronille, depuis plusieurs années – je refais encore du millage sur ce que monsieur Noël vous a dit, mais Sainte-Pétronille a passé quelque chose pour la couleur de ses maisons dans le cœur du village. On appelle ça les maisons blanches!

1870 À Saint-François, les maisons blanches, venez faire un tour, ça veut rien dire. Ça s'applique pas. Sans dire on fait six (6) choses différentes, il faudrait quand même qu'il y ait effectivement une particularité par rapport à chacun des villages.

PAR Mme LISE MARTEL :

1875

Moi, j'aimerais ça revenir sur la quatrième recommandation que vous faites, monsieur Langlois, quand vous dites équité entre les citoyens, respect de la capacité de payer de chacun.

1880

Est-ce que dans votre esprit, ça veut dire que les programmes d'aide financière, par exemple, pourraient être modulés en fonction de la capacité de payer des citoyens ou est-ce que c'est à autre chose?

PAR M. MARCO LANGLOIS :

1885

Il faut que je fasse attention à ce que je vous dis, parce que je ne parle pas en mon nom personnel, je parle au nom du Conseil municipal. Écoutez, sans entrer aussi loin que ça dans le détail, il est sûr qu'on ne peut pas non plus juste permettre à quelqu'un de ne pas refaire par exemple une toiture en bardeau de cèdre juste parce qu'il nous dit qu'il ne peut pas le faire. Sans ça, écoutez, l'humain étant ce qu'il est, il n'y a personne qui va avoir les moyens de faire du bardeau de cèdre, là.

1890

Si on demande à un millionnaire, il n'a pas les moyens lui non plus, il n'a pas l'argent pour ça. Donc il faudrait qu'il y ait un certain mécanisme de contrôle.

1895

Mais ça revient à ce que je vous disais. Quelqu'un, dans son bureau, sur Grande-Allée, avec toute la bonne volonté du monde, s'il ne connaît pas le territoire, s'il ne connaît pas les citoyens, s'il ne connaît pas le dossier, ça va être très difficile de pouvoir, puis à un moment donné, les maires sont là pour ça, ce sera à eux de prévoir un mécanisme pour dire, OK, vous nous dites que vous ne pouvez pas faire de bardeau de cèdre, bien, il faut le prouver. Il faut aller un peu plus loin que ça, là.

1900

PAR Mme ANN MUNDY :

1905

Quand vous parlez de mécanisme de contrôle, vous pensez à quoi, pour vérifier que la personne ne peut pas?

PAR M. MARCO LANGLOIS :

1910

Bien écoutez, le simple, on va s'acheter une automobile, puis il faut quand même emmener quelques documents, sans demander les rapports d'impôt des gens. Mais je pense qu'il faut aller plus loin que le simple : je ne suis pas capable de le payer! Sans ça, le plan est bien là-dessus, c'est de protéger, il faut protéger ce qui est là, il faut l'améliorer, mais il faut quand même, je pense, avoir une certaine rigueur dans ça.

1915 Mais ça, le but du conseil municipal, de la municipalité, puis moi, même en tant que directeur général, c'est pas de nous substituer aux élus dont c'est le travail de prévoir ces mécanismes-là.

PAR Mme ANN MUNDY :

1920 Dans votre mémoire, vous parlez de l'orientation générale qui concerne le traitement minimal. Vous dites que ça pourrait, bon, qu'il faudrait éviter que l'Île-d'Orléans se transforme en village fantôme comme à Val-Jalbert, pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce que vous voulez dire?

PAR M. MARCO LANGLOIS :

1925 Oui. Bien écoutez, il y a une belle phrase que j'ai oubliée – vous me donnez l'occasion de vous citer une belle phrase que j'avais notée pour vous soumettre! Que j'ai entendue. Depuis toujours, l'Île-d'Orléans est reconnue pour ses paysages bucoliques dignes d'une carte postale, et on ne vit pas dans une carte postale. Une carte postale, c'est statique, ça n'a pas de vie.

1930 Et on peut bien décider qu'on sort, on met l'électricité dehors, on met tout ça, puis on fait comme la maison Drouin, puis on revient à l'ancienne, c'est pas ça le but de la manœuvre, là. Et souvent, quand on lit les orientations du plan, puis les gens de patrimoine, puis d'autres vous en ont parlé tout à l'heure avec l'intégration d'architecture moderne, puis de tout ça, c'est que quand on lit les orientations du plan, on a l'impression qu'on se fait tirer sur la queue de chemise pour revenir à l'ancienne. C'est comme si on demandait à nos agriculteurs de mettre les tracteurs dehors et de ressortir les charrues et les bœufs, puis les chevaux pour cultiver la terre!

1935

Bien, c'est parce que les gens de Québec vont s'ennuyer des pommes puis des fraises, si on remet ça de même. Ils vont trouver que ça coûte cher puis ça vient pas vite.

1940

PAR M. CONRAD GAGNON :

Vous semblez être d'accord avec le maire de Sainte-Pétronille pour rapatrier des pouvoirs du ministère.

1945

Dans la possibilité, est-ce que vous seriez ouvert à une aide financière? Quelqu'un qui, dans votre municipalité, a une toiture à refaire, puis arrive et dit, moi, j'ai pas d'argent. Bon, on sait que le ministère ne paie pas à cent pour cent (100 %), sauf qu'il en donne une petite partie. Vous seriez ouvert à ça?

1950

PAR M. MARCO LANGLOIS :

Bien, c'est déjà ce qui est en place, je pense.

PAR M. CONRAD GAGNON :

Mais comme municipalité, est-ce que vous pouvez en ajouter?

PAR M. MARCO LANGLOIS :

Je peux pas parler au nom de madame Labbé, vous comprendrez bien, ni des conseillers. C'est chacun selon les capacités financières.

C'est évident, là, qu'il faut en arriver à aider. Par rapport à notre proposition aussi de rapatrier les pouvoirs, je vous dirais, on considérerait, au niveau de la municipalité, que ça allait tout à fait dans ce qu'on a entendu dans les derniers mois depuis le changement de gouvernement, on parle de gestion rigoureuse des finances publiques. On va faire attention à nos mots.

Mais aussi, au congrès de la FQM, j'ai entendu le premier ministre du Québec et le ministre des Affaires municipales dire qu'ils voulaient décentraliser vers les municipalités régionales de comté et les municipalités locales les pouvoirs qui relèvent d'eux. On a une belle occasion.

On a déjà madame Thiffault au niveau de la MRC qui a la compétence. On n'a pas besoin d'engager de nouvelles ressources. Madame Thiffault examine déjà tous les dossiers au niveau patrimoine culturel qui entrent, des demandes de permis. Donc on offre au gouvernement de lui faire faire une économie, on lui demande pas de sortir de l'argent de plus.

Puis si on lui fait faire une économie, bien, on peut espérer qu'ils le mettent en subventions supplémentaires, en enveloppes supplémentaires pour aider nos propriétaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

On doit mettre fin à cet entretien, merci beaucoup monsieur Langlois. Je tiens à vous remercier, parce qu'après cet échange, on a pris à peine cinq (5) minutes de retard. Et c'est de notre faute en plus! Nous posons trop de questions, mais c'est parce que vos présentations sont intéressantes aussi.

AMIS ET PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES DU QUÉBEC

PAR Mme ANN MUNDY :

Madame Claire Pageau.

PAR Mme CLAIRE PAGEAU :

1995

Je suis accompagnée de Robert Bergeron, aussi qui est un membre de l'APMAQ depuis plusieurs années, et moi, je suis membre du conseil d'administration.

2000

Pour juste situer ce qu'est l'APMAQ en deux-trois (2-3) phrases auprès des participants ici! On est un organisme qui existe depuis plus de trente (30) ans. On a environ sept cents (700) membres dont plus ou moins la moitié sont propriétaires de maisons anciennes et l'autre moitié sont des amis du patrimoine.

2005

On est voué à la protection du patrimoine résidentiel et, au cours des années, on a ajouté et de son environnement, d'accord, alors ce qui entre dans l'aspect paysager et harmonisation.

2010

Dans ce mémoire, on aurait voulu s'attarder davantage sur de nombreux enjeux, mais nous nous sommes concentrés sur que quelques exemples qui nous paraissent, en particulier à l'Île-d'Orléans, primordiaux et qui pourraient aussi s'appliquer dans bien des cas ailleurs au Québec dans d'autres sites patrimoniaux.

2015

La première partie, on a parlé du patrimoine répertorié. C'est-à-dire qu'il y a trois mille six cents (3600) maisons à l'Île-d'Orléans dont un peu moins de sept cents (700), six cent cinquante quelques qui sont du patrimoine répertorié. Ce qui nous concerne en particulier à ce niveau, c'est que plusieurs de ces maisons, depuis une trentaine d'années, une vingtaine ou plus, sont disparues, abandonnées, le feu, etc. Et on constate en ce moment, parce qu'on reçoit des appels au niveau de l'APMAQ, que d'autres maisons sont laissées à l'abandon. Il y en a plusieurs dans plusieurs municipalités aussi.

2020

Ces maisons qui sont laissées à l'abandon, c'est pour diverses raisons. Ça peut être soit par insouciance du propriétaire ou bien à cause d'un manque de moyens financiers ou bien la simple raison de la laisser à l'abandon pour qu'elle devienne irrécupérable et pouvoir se servir d'un terrain pour faire autre chose.

2025

Alors pour nous, ça, ça nous inquiète beaucoup, parce qu'il y a déjà six cent cinquante quelques maisons répertoriées à l'Île-d'Orléans, et on devrait avoir une certaine priorité pour que celles-ci soient préservées plutôt que de les laisser disparaître.

2030

Alors notre première recommandation, c'était pour éviter des démolitions déplorables. L'APMAQ recommande qu'un processus d'identification de ces maisons d'intérêt patrimonial, inhabitées ou laissées à l'abandon, soit mis en place, à moins qu'il ne soit trop tard, et que des mesures soient prises pour leur apporter le minimum de protection afin d'en assurer la survie à court et à moyen termes.

Évidemment, nous autres, on représente le patrimoine résidentiel. Ça pourrait s'appliquer peut-être un petit peu aussi aux granges qu'on ignore et qu'on laisse tomber à l'abandon. Y aura-t-il des applications résidentielles qu'on pourrait faire avec ces vieilles granges! Ça se fait ailleurs. Alors c'est juste une idée en passant.

L'autre point, on constate aussi – on a un comité de sauvegarde à l'APMAQ, en d'autres mots, c'est là où quand on reçoit un appel d'une communauté disant, il y a une telle maison à tel endroit qui risque de disparaître, alors le comité de sauvegarde se met en marche, décide si l'immeuble en question, le bâtiment en question vaut la peine d'être restauré, et procède à certaines pressions, si je peux dire, auprès des autorités municipales, des autorités locales, du gouvernement, pour essayer de sauvegarder le bâtiment en question.

Ici, j'ai deux (2) exemples qui se sont produits à l'Île-d'Orléans. En particulier une maison arts and crafts programme d'aide à la restauration à l'Anse aux Canots à Sainte-Pétronille où des membres, une trentaine, une quarantaine, une cinquantaine de signatures avaient été envoyées à l'époque à la ministre de la Culture, en mettant en évidence l'importance de cette maison dans ce panorama qui était particulier à Sainte-Pétronille. Et peut-être une petite parenthèse! Sainte-Pétronille a été créée, oui, il y a eu des cultivateurs, mais surtout dans une époque de villégiature au début des années mille huit cent.

Alors dans ce cas-ci, on a trouvé qu'il est difficile pour nous, l'APMAQ, de savoir où des fois s'adresser pour s'assurer que la maison pourrait être sauvée. On passe d'un palier à un autre, etc., puis pour une association, c'est difficile, pour des individus ce l'est probablement encore plus.

Ce qui nous amène à notre deuxième recommandation! C'est que pour éviter entre autres les pressions locales, les intérêts particuliers, l'APMAQ recommande que les règles établies soient clarifiées et appliquées rigoureusement à tous les paliers décisionnels, à toutes les instances gouvernementales, les municipalités, la MRC, ministère de la Culture, et que ces divers paliers en assument leurs pleines responsabilités.

On passe aux bâtiments non répertoriés qui sont les trois mille (3000) ou près de trois mille (3000) bâtiments qui existent à l'Île-d'Orléans. Alors on s'attend à ce que ceux-ci s'intègrent, qu'ils soient en harmonie avec le cadre paysager, architectural et environnemental de l'île, avec les résidences répertoriées, avec le patrimoine paysager, avec son histoire.

Alors ce n'est pas une question de copier, comme on a dit dans d'autres mémoires aujourd'hui, de copier, de faire des copies des siècles passés ou de faire du faux vieux, mais d'assumer, avec l'entourage, une intégration harmonieuse qui reflète l'évolution de l'architecture au fil des temps.

2075 L'équilibre est assez fragile à ce niveau-là, et je dois admettre qu'on pourrait en discuter pendant des heures, mais je laisse ça, c'est-à-dire de penser en fonction de faire du patrimoine de demain avec les nouvelles résidences qui s'intègrent avec le patrimoine qui existe en ce moment.

2080 Ça veut pas dire, on peut donner une vingtaine d'exemples de maisons qu'on peut construire à l'île, mais il faut quand même qu'il y ait une porte ouverte pour une certaine créativité. Mais évidemment, que ce soit dans un cadre villageois, que ce soit à l'extérieur du cadre villageois, que ce soit à Saint-François ou à Sainte-Pétronille, les critères peuvent varier, c'est évident.

2085 Alors ça nous amène à notre troisième recommandation! Que l'APMAQ recommande un moratoire sur les lotissements de maisons en rangée, des ouvertures de rues perpendiculaires en bordure des villages et l'étirement d'un chapelet de maisons les unes contre les autres le long du chemin Royal. Un tel moratoire permettra de prendre du recul et de se doter d'une vision culturelle, sociale, économique et patrimoniale qui soit de nature à maintenir l'identité et le caractère distinct de l'Île-d'Orléans.

2090 Et c'est suivi d'une autre recommandation qui dit qu'on propose que le Ministère – et je pourrais aussi ajouter la MRC et les municipalités – établissent des directives plus précises pour assurer l'harmonisation des nouvelles résidences à leur environnement et au caractère spécifique de l'île, c'est-à-dire caractère rural qui doit être conservé nécessairement.

2095 À noter que ce caractère diffère d'un village à l'autre ou selon que la zone soit villageoise ou non.

2100 Celle-ci nous amène aux propriétaires de ces maisons anciennes et à la communauté en général aussi. C'était très important d'avoir des incitatifs et des encouragements. Selon nous, l'APMAQ, la protection du patrimoine résidentiel, au départ, va passer par l'éducation, la sensibilisation de tous, des résidents de l'Île-d'Orléans, qu'ils soient propriétaires d'une maison ancienne ou non, et comment faire dans des circonstances, bien, on en arrive peut-être à une suggestion un peu simpliste, si vous voulez, mais qui pourrait être assez efficace quand même et qui ne coûte pas cher.

2105 On peut avoir des propriétaires de maisons anciennes qui sont pas sensibles au patrimoine, qui ne savent pas nécessairement que comporte être propriétaire d'une maison ancienne, qui n'ont pas ce sens d'être propriétaires d'un bien collectif à la fois, que ce soit leur résidence. Aussi, il y a un rôle puis il y a une intervention qu'il doit y avoir entre les résidents de l'Île-d'Orléans qui ne sont pas propriétaires de maisons anciennes et ceux qui le sont. Alors tout le monde doit comprendre les enjeux de chacun et les respecter.

2110

2115 Alors il faut, à notre avis, il faut des mesures d'accompagnement. C'est un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation qui s'adresse à toute la population, pas uniquement aux propriétaires de maisons anciennes.

2120 Il y a une chose qu'on proposait, c'est des comités d'accueil par exemple dans chaque municipalité, au niveau de la MRC. S'il y avait un comité d'accueil dans chaque municipalité, pour tout nouveau résident, pas nécessairement de maison ancienne, pour tous les nouveaux résidents, on distribue les beaux dépliants qu'on a faits sur «Prenez l'île sous votre aile», on peut en avoir d'autres, tout le monde comprend quelles sont les responsabilités de chacun dans la communauté. À ce moment-là, il y aura un plus grand respect qui va se créer.

2125 Alors c'est important que ces comités soient créés. On pourrait peut-être même rajouter un comité au niveau de toute l'île. Des gens qui sont propriétaires de maisons répertoriées, qui se rencontrent une fois par année, maintenant, on a les prix, oui, mais la possibilité de dialogue, etc.

2130 Alors nous, l'APMAQ, évidemment, on en a trois cents (300) de ces propriétaires de maisons anciennes, et c'est un peu comme ça que ces propriétaires, par l'entremise de l'APMAQ, avec les comités de sauvegarde, l'autre, j'oublie le nom, celui qui aide aux propriétaires de maisons anciennes.

PAR M. CONRAD GAGNON :

2135 Comité technique de soutien, quelque chose du genre.

PAR Mme CLAIRE PAGEAU :

2140 C'est ça, alors un comité technique de soutien. En fait, il s'agit pas d'être membre, n'importe qui qui est propriétaire d'une maison ancienne appelle l'APMAQ puis dit, bien, j'ai un problème avec mon toit, etc., ou avec mes fondations, puis on va lui dire, un instant, il y a quelqu'un de notre groupe qui va vous rappeler pour vous parler des expériences. On a des architectes dans ce comité, on a aussi des personnes qui ont déjà construit une (1) ou deux (2) ou trois (3), restauré une (1) ou deux (2) ou trois (3) maisons.

2145 Alors ce même aspect pourrait être fait ici à l'île.

PAR Mme ANN MUNDY :

2150 Je vais vous demander de conclure, madame Pageau.

PAR Mme CLAIRE PAGEAU :

J'arrive tout de suite! Que les autorités locales forment ça.

Ensuite, j'en arrive à notre dernière recommandation, que l'architecture ou la préservation du patrimoine, c'est un processus en évolution, on recommande aussi que le Ministère adopte, à titre exceptionnel, comme plusieurs personnes ont mentionné avant, on parle toujours du toit de bardeau de cèdre, j'en reviens au toit de bardeau de cèdre, pour des mesures exceptionnelles, que ce soit financier, que ce soit l'âge de la personne, la santé de la personne, ou pas, parce que la personne est pas du tout intéressée, il faut avoir une vue de la protection du patrimoine lui-même, puis un bardeau d'asphalte, occasionnellement, ça répond mieux aux besoins que de laisser l'eau couler à l'intérieur.

Alors voilà, c'est à peu près en résumé ce que je voulais dire.

Il ne me semble pas avoir parlé pour cinq (5) minutes.

PAR Mme ANN MUNDY :

Dix (10) minutes.

PAR Mme CLAIRE PAGEAU :

Dix (10) minutes même! Ah mince, ça passe vite!

PAR LE PRÉSIDENT :

Diantre. Je voudrais juste revenir, il y a quelque chose, enfin, je me souviens pas d'avoir lu comme tel dans votre mémoire...

PAR Mme CLAIRE PAGEAU :

Oui bien, j'en rajoute des fois.

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, mais c'est possible qu'il y soit aussi. Moi, j'en oublie des fois! Vous avez mentionné tout à l'heure oralement en tout cas que vous préconiseriez une sorte, je sais pas, vous avez parlé d'inventaire ou de catalogue des bâtiments à risque qui pourrait inclure autant les bâtiments

agricoles que les maisons, etc. C'est d'identifier, vous avez dit le mot identifier les maisons, les bâtiments à risque, c'est ça?

PAR Mme CLAIRE PAGEAU :

2195

Oui. Parce qu'il y en a plusieurs à l'Île de ces maisons.

PAR LE PRÉSIDENT :

2200

Une fois qu'on les a identifiées, on fait quoi?

PAR Mme CLAIRE PAGEAU :

2205

Bon bien, voilà! Une fois qu'ils sont identifiés, il s'agit de trouver une solution, parce que plusieurs de ces maisons qui sont identifiées, c'est pas toujours une question d'argent, c'est pas toujours une question de – dans quelques cas, c'est une question de les laisser là, on ouvre les portes, puis on brise les fenêtres, puis le plus vite qu'elles seront irrécupérables, on va avoir un permis de démolition.

2210

Alors identifier ces maisons et qu'on puisse discuter avec les municipalités. Les municipalités sont dans une situation assez délicate aussi. C'est que si la maison n'est pas un danger public, donc qu'est-ce qu'on fait? Mais c'est une question de bonne foi.

2215

Ou bien on est d'accord avec le patrimoine, puis on est prêt à aller de l'avant, puis demander aux propriétaires de maintenir, seulement maintenir le toit, ce qu'il faut pour la conserver jusqu'au jour où quelqu'un d'autre en prendra possession.

2220

Ou bien on la laisse aller. Il y en a qui ont été, il y en a deux (2) récemment, je vous ai donné l'exemple dans le mémoire, qui ont été détruites à Sainte-Pétronille, et puis j'en vois d'autres aussi qui s'en vont sur la même voie.

PAR LE PRÉSIDENT :

2225

Ça fait appel à la bonne foi, dans le fond, à l'implication puis à la volonté. Parce que dans l'état actuel des choses, je ne suis pas là pour juger, mais je constate, dans l'état actuel des choses, la loi, telle que rédigée présentement, ne permet pas au ministère ou à la ministre ou à quiconque d'obliger un propriétaire à faire ou ne pas faire telle intervention, à moins que ce soit un bâtiment classé. Et là, c'est autre chose.

2230 **PAR Mme CLAIRE PAGEAU :**

Non, je parle des bâtiments répertoriés. Les classés, on s'occupe bien d'eux en ce moment.

2235 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça que ça doit émerger d'abord et avant tout des gens qui en sont les principaux titulaires.

2240 **PAR M. ROBERT BERGERON :**

Mais ça, il faut que le Ministère, s'il croit à ce qu'il préconise, il faudrait qu'il se donne les moyens d'intervenir exceptionnellement.

2245 Il y a deux (2) cas que je vous souligne qui ne sont pas à l'Île, mais que vous connaissez déjà, qui traînent en longueur, qui sont scandaleux, c'est la maison Bignell à Sillery, et puis c'est juste en face d'ici, le château Richard qui est inoccupé depuis trente (30) ans. Le mur exposé aux intempéries, en pierre, se dégrade. Pourtant, c'est évidemment deux (2) maisons exceptionnelles.

2250 Alors dans le temps, on les classait, ces maisons-là, puis là, bien, on pouvait appliquer la loi qui dit que le propriétaire doit. Et qu'on les exproprie. Alors il faudrait, il y a des cas où le ministre, la ministre a des obligations à tout le moins morales, puis qu'elle trouve des moyens pour les rencontrer.

2255 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est bien compris, merci.

PAR Mme ANN MUNDY :

2260 Vous avez parlé tout à l'heure de l'intégration et de l'harmonisation des nouveaux bâtiments avec les résidences répertoriées.

2265 Est-ce que vous trouvez que les orientations du plan de conservation sont suffisantes, appropriées pour encadrer les nouvelles constructions?

PAR Mme CLAIRE PAGEAU :

Il y a une liste de choses, mais je pense qu'il manque de cet aspect où est-ce qu'on pourrait être un peu créatif aussi. Je veux dire, il faudrait que je le relise en ce moment pour répondre de façon plus précise. Là-dessus, je vais vous revenir. Je vais me prendre une petite note.

PAR M. ROBERT BERGERON :

Mais c'est pas facile. Parce qu'à Saint-Antoine-de-Tilly, il y a Yves Laframboise qui a une pensée, lui, de sauvegarde et de protection, alors que notre ami Thibault, bien lui, il dit, il y a moyen, mais Thibault, c'est un génie de l'architecture. Mais c'est pas tout le monde qui va à chaque fois nous proposer quelque chose qui s'intègre bien. C'est pas facile d'accepter ou non la proposition d'architecte qui trouve que lui, ça s'intègre bien, puis que d'autres qui disent, ça n'a pas de bon sens. C'est pas facile.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur Jean-Pierre Turcotte.

PAR M. JEAN-PIERRE TURCOTTE :

Merci monsieur Lefebvre, merci à tous ceux qui ont déposé un mémoire. Moi, je n'ai pas déposé de mémoire. Je suis Jean-Pierre Turcotte, maire de la municipalité de Sainte-Famille et préfet de l'Île-d'Orléans.

Aujourd'hui, je vais parler surtout de notre municipalité de Sainte-Famille qui est la plus vieille municipalité, qui a resté quand même une des plus agricoles de l'Île-d'Orléans et que je crois qu'on va essayer de conserver en harmonie avec le plan de conservation.

Par contre, certains intervenants avant moi ont parlé qu'avant, c'est nouveau pour eux, mais moi, je pense qu'avec un plan de conservation qui est écrit, c'est un gros avantage. Moi, ça fait déjà plusieurs années que je suis maire à Sainte-Famille. Je suis un natif de l'île, mes ancêtres

sont arrivés à l'île en 1649-50, je pense qu'il y a beaucoup d'histoire à l'île, mais je pense qu'aussi, il faut pas toujours blâmer le ministère.

2310 C'est un peu nous aussi, des fois, qui est un peu négligent. Comme responsable d'une municipalité, on doit faire des efforts pour aider nos citoyens et non dire tout le temps, ça dépend du ministère, c'est de la faute du ministère!

2315 Je crois que là, ils ont pris leurs responsabilités, puis ils nous donnent l'occasion de s'exprimer. C'est sûr qu'il va toujours y avoir des contraintes.

Moi, à Sainte-Famille, j'ai parlé à mon conseil, on discute beaucoup, puis j'ai des gens, monsieur Plumpton fait partie de mon conseil municipal, c'est un gars qui aime l'histoire, puis c'est correct, puis il y en a d'autres par contre qui aiment moins l'histoire, puis ils trouvent ça frustrant.

2320 Je peux vous parler aujourd'hui sur le fait de comment la gestion se fait depuis plusieurs années. On a eu des hauts et des bas dans la gestion. Pour moi à Sainte-Famille, je pense qu'on va demander la gestion des permis, mais pas tous les permis. On va commencer peut-être par ceux qui sont les plus contraignants au niveau agricole.

2325 Puis le plus contraignant qui vient d'arriver, tout nouveau, que j'espère que vous allez nous aider dans votre rapport pour dire à la ministre, au niveau agricole, il ne devrait pas y avoir de fouilles archéologiques, parce que la terre est déjà cultivée, puis il n'y a plus rien à trouver.

2330 L'expérience à Sainte-Famille, quand ils ont fait les égouts dans le village et d'enfouissement des fils, ce qu'ils trouvent, c'est à la surface du sol et non en profondeur. Ça fait que ça donne quoi d'aller en agriculture, demander un permis pour un drain agricole, ces choses de même?

2335 Puis on a discuté dernièrement avec le ministère, puis ils sont ouverts à l'enlever, la partie agricole, pour l'archéologie. Sauf à des endroits où ce qu'il y a déjà eu des places où les Indiens ont resté, des campements indiens. Il y a quelques endroits à l'île qui sont répertoriés que là, ce serait important de les conserver intacts ou, s'il y a des travaux à faire, de les surveiller. Et non de mettre à large, partout à l'île, des contraintes qui vont prendre une perte de temps, qui vont coûter très cher.

2340 Puis aussi, autour des résidences qu'il y a actuellement qui datent des années cinquante-soixante-soixante-dix-quatre-vingt-quatre-vingt-dix, si elles ont un trouble d'eau, on a eu un cas à Sainte-Famille il y a pas tellement longtemps, ils ont manqué d'eau, puis il a fallu, ils ont eu un blâme du ministère de la Culture parce qu'ils n'ont pas fait venir un archéologue pour creuser. Mais quand tu manques d'eau, c'est urgent. Ils ont dit, on peut faire ça rapidement. L'autre fois, au mois

2345 de janvier, ils ont dit, bien, ils sont capables de le faire dans deux (2) jours, mais deux (2) jours, c'est trop pour un citoyen.

Je pense que ça, à la municipalité, on peut gérer ça facilement.

2350 Puis l'affaire de la coupe des arbres. À l'île, il y a juste Sainte-Pétronille, je crois, que ça prend un permis pour demander la coupe des arbres. Les autres municipalités, je crois qu'il n'y a personne d'autre qui a ça. Moi, à Sainte-Famille, on est prêt à le demander, de faire une demande de coupe d'arbres, mais seulement le long de l'avenue Royale peut-être, cinq mètres (5 m), dix mètres (10 m) chaque côté de l'avenue Royale, mais pas à la grandeur de notre territoire de la municipalité!

2355 Je vois pas un agriculteur demander demain matin de venir à la municipalité pour faire une demande de permis pour couper un arbre à mille pieds (1000 pi) de l'avenue Royale! Il va le couper, puis même si on lui envoie une infraction, c'est une perte de temps inutile, puis ça va absolument rien donner.

2360 Les autres contraintes qu'on a un peu, c'est sur les matériaux extérieurs pour les nouvelles maisons, les maisons répertoriées. Ils donnent peut-être pas assez de choix de matériaux, des nouveaux matériaux composites qui sont beaux, qui sont peut-être pas nobles, mais qui sont quand même très beaux, puis c'est juste un expert qui peut dire que ça représente pas du bois, souvent.

2365 Prenez du fibrociment, vous l'acceptez à Charlesbourg, dans d'autres arrondissements, puis ici à l'île, c'est interdit. C'est sûr qu'on peut pas le mettre sur une vieille résidence, mais pour une maison qui date des années soixante-dix-quatre-vingt, c'est pas un désavantage pour ce qui est historique, là. Ça dérangera pas grand-chose à ce niveau-là.

2370 Au niveau des toitures, le plus gros des sujets peut-être que les gens viennent contester à certains endroits plus que d'autres, moi, je pense que ce qu'il faut faire, peut-être accepter d'autres matériaux, pas seulement de la tôle à baguettes ou de la tôle canadienne. Il y a de la tôle Vicwest, il y a d'autres sortes de tôle, puis aujourd'hui, il y a plein de matériaux, même il y a des pneus recyclés qui imitent du bardeau de cèdre très bien.

2375 Il y a une maison à Saint-Pierre, si vous voulez passer dans le village à Saint-Pierre un bon matin, pas loin de l'église nouvelle, presque en face, à côté de la résidence de personnes âgées, ça doit faire trois (3) ou quatre (4) ans qu'elle est faite comme ça, puis à la longue, elle grisonne, puis ça va durer cinquante (50), soixante-quinze (75), peut-être plus. C'est pas un désavantage.

2385 Puis si le ministère veut pas gérer par les valeurs, ce qu'on essaie de prôner, bien au moins, qu'ils nous donnent la chance, à l'Île-d'Orléans, à la place de subventionner à vingt-cinq pour cent (25 %), bien, qu'on puisse monter à trente-trois pour cent (33 %). Ce serait peut-être une exception, mais seulement pour les toitures. Le reste – oui, parce que c'est ça qui coûte le plus cher sur une résidence, c'est la rénovation d'une toiture qui coûte cher. Les murs, les fenêtres, on n'a pas de plaintes actuellement là-dessus. C'est plus les toitures que ça cause problème.

2390 C'est à peu près ce que je voulais vous dire. C'est sûr que si vous avez des questions sur d'autres sujets.

2395 Tantôt, les gens parlaient que le ministère va nous donner plus de pouvoirs. Mais plus de pouvoirs aussi, c'est plus d'obligations. Ils nous donnent jamais des pouvoirs sans avoir des obligations à faire. C'est sûr que quand on lit le plan de conservation, c'est pas marqué obliger, mais c'est sûr que la journée que la municipalité va vouloir le gérer, nous, dans nos règlements, il va falloir l'écrire puis le préciser. Sans ça, on n'aurait jamais le droit de l'appliquer.

2400 Là-dessus, on est d'accord à l'écrire, comme monsieur Noël a dit tantôt, le maire de Sainte-Pétronille, ceux qui ont passé avant lui ont été plus sévères, ça a quand même fonctionné. Des fois, il faut être un peu plus sévère, mais aider aussi nos citoyens à les supporter, puis peut-être les subventionner un peu.

2405 Une municipalité a le droit de subventionner beaucoup de choses pour un immeuble pour beaucoup de choses, ça reste à nous de le déterminer dans chaque municipalité; si on tient à ça, bien.

2410 Comme les vieilles granges. On discutait ce matin avec deux (2) conseillers de la même municipalité, puis on va essayer d'en trouver trois-quatre (3-4) dans notre municipalité, on va les nommer, à ce moment-là l'agriculteur n'a plus le droit de la démolir; mais si on la nomme, il faut que la municipalité s'engage à aider le propriétaire ou le ministère à la sauvegarder. Mais pas en nommer dix (10) puis quinze (15), puis rester avec un problème sur les bras. Il faut y aller par étape.

2415 Puis je pense que d'ici quelques années, le plan de conservation va peut-être évoluer, puis on évoluera avec le ministère. Puis je pense qu'on a une bonne écoute avec le ministère actuellement, puis on devrait s'entendre.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je suis pas sûr que je comprends bien. Vous voulez donc qu'on vous transfère – «on», le ministère vous transfère la responsabilité de la gestion au quotidien, mais en même temps, je crois

2425 entendre que vous voulez qu'il y ait moins de contraintes, que ce soit plus permissif, qu'on facilite –
bref, c'est-à-dire que, est-ce que je dois comprendre que les orientations qu'on retrouve
actuellement dans le projet de plan de conservation qui est là, vous adhérez pas totalement à ça,
là?

PAR M. JEAN-PIERRE TURCOTTE :

2430 Pantoute. Remarquez bien qu'au niveau des toitures, à Sainte-Famille, on oblige
actuellement des fenêtres en bois. On l'a déjà fait à Sainte-Famille, ça. Mais c'est sûr que s'ils
veulent nous aider avec d'autres matériaux de plus, on sera pas moins sévère que le ministère. Si
2435 le ministère nous dit, on vous donne ça, on va essayer de s'entendre avec le ministère. S'ils
veulent qu'on soit un peu plus sévère pour une chose, bien, on va discuter, puis on va essayer de
se rendre là pour le gérer.

PAR LE PRÉSIDENT :

2440 Je comprends maintenant.

PAR M. JEAN-PIERRE TURCOTTE :

2445 Si on demande rien, on va rien avoir non plus. Il faut pas dire, on va accepter tout comme
c'est écrit là, parce qu'on va se faire ramasser un peu par nos citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT :

2450 Merci.

PAR M. CONRAD GAGNON :

2455 Monsieur Turcotte, vous dites que vous seriez prêt pour la gestion des permis. Si j'ai bien
compris, vous seriez prêt à commencer par les plus difficiles. On sait très bien que les permis, il y a
à peu près quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des permis que ça peut être sorti très rapidement.
Pourquoi vous n'optez pas pour la gestion des permis mineurs ou ultramineurs qui ont déjà existé?

2460 Tout le monde serait content, et le ministère serait content aussi, il passerait moins pour un
bourreau. Ça fait que tout le monde serait content. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des permis
seraient réglés dans la municipalité.

PAR M. JEAN-PIERRE TURCOTTE :

2465 C'est sûr qu'au niveau de l'archéologie, pour moi, c'est mineur, parce qu'il n'y a pas beaucoup de sites à Sainte-Famille qui vont être obligés d'avoir des fouilles archéologiques. On en a déjà eu à certains endroits, dans le village presque tout a été fait. Il en reste peu sur le territoire.

2470 Faire un champ d'épuration, nos champs d'épuration sont presque tous faits, on construit deux (2) maisons par année, les grosses années. Il y a des années où on en construit même pas une. Mais c'est sûr qu'on n'a pas une demande de permis à Sainte-Famille. C'est beaucoup des permis de rénovation. On va les demander quand même, les permis mineurs, ultramineurs. Pour une piscine, j'ai pas entré dans les détails, mais pour une piscine hors terre, on serait capable de gérer ça facilement, autant que le ministère.

2475 **PAR M. SERGE FILION :**

2480 Je voudrais m'adresser à un homme politique, un maire, un préfet, parce qu'on a parlé tantôt des maisons au répertoire, alors on sait que le caractère identitaire de l'île, ça repose beaucoup, le peloton de tête, c'est les maisons classés, puis après ça, c'est les maisons de répertoire, puis bon, après ça, c'est l'architecture d'accompagnement, mais en tout cas. Si on veut garder le caractère de l'île.

2485 Et il y a quelque chose, en écoutant madame Pageau, et en vous écoutant, qui a de l'air d'être une avenue, puis je voulais juste avoir votre avis pour vos citoyens! Est-ce que si à partir de ce constat-là, par exemple, on pourrait commencer à songer à dire, un peu comme la Ville de Québec a exigé, quand on voit qu'une maison assez remarquable, même si elle est juste d'accompagnement, ça peut être la dernière d'un style d'architecture qu'on veut conserver, avoir plus de pouvoirs pour empêcher la démolition et même forcer la restauration et le recyclage de cette maison-là, moyennant bien sûr une autre suggestion qu'ils ont faite, envisager une espèce de programme normé en fonction des travaux, puis en fonction aussi des revenus des gens pour essayer de composer. Ça se fait énormément en gestion, je prendrai pas Montréal et Québec, mais on peut faire ça un peu partout sur le territoire.

2495 Est-ce que c'est quelque chose, d'après vous, que vos citoyens seraient prêts à regarder? Parce que si on fait rien, ça se peut que si la tendance se maintient, à un moment donné il n'y en ait plus?

PAR M. JEAN-PIERRE TURCOTTE :

2500 C'est sûr que moi personnellement, je suis ouvert à ça. Mon conseil est assez ouvert. Je dis pas que la majorité va l'accepter demain matin, mais on a perdu, dans notre village, deux (2)

2505 vieilles maisons. Mais dans le temps, la loi nous le permettait pas; aujourd'hui, la loi nous permet de les nommer, de les préserver, mais en autant qu'il y ait un programme, puis que la municipalité soit d'accord à les aider aussi. Pas obliger le propriétaire à tout rénover sans aucune subvention.

Mais c'est sûr que des subventions ponctuelles au ministère, dans certains ministères, qu'on peut avoir des budgets discrétionnaires, qui peuvent pour un cas spécial nous aider, il s'agit à la municipalité de faire la demande puis de travailler avec le ministère. Puis ça pourrait fonctionner.

2510 **PAR M. SERGE FILION :**

Je vous trouve encourageant. Est-ce que je peux me permettre une deuxième en rafale?

2515 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, on est en retard, là.

PAR M. SERGE FILION :

2520 Je vous appellerai!

PAR LE PRÉSIDENT :

2525 Merci.

COLLECTIF POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

2530 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Madame Louise Filion et monsieur Marcel Barthe.

2535 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Si je fais la moyenne du temps qu'on a dépassé, monsieur Barthe, madame Filion, vous avez droit à seize (16) minutes et quarante (40) secondes!

PAR Mme LOUISE FILION :

Merci pour le quarante (40) secondes. Alors je suis Louise Filion, je suis géographe et citoyenne de Saint-Jean, du village de Saint-Jean, propriétaire d'une maison ancienne et coordonnatrice du Collectif pour la valorisation du patrimoine bâti qui est un groupe en fait qu'on a mis sur pied en 2011, au moment où le Programme d'aide à la restauration est presque disparu, en fait a été suspendu pendant deux (2) ans, pour reprendre en 2013.

PAR M. MARCEL BARTHE :

Juste pour les besoins d'enregistrement, Marcel Barthe, résident de l'Île-d'Orléans également depuis seize (16) ans et propriétaire d'une maison patrimoniale également, et communicateur et géographe moi aussi.

PAR Mme LOUISE FILION :

Alors merci beaucoup au Conseil et les membres de leur présence et de leur écoute. On a, dans notre mémoire de trente (30) pages, résumé au tout début, sous forme d'observations et de recommandations, il y en a dix-sept (17), elles sont nombreuses, je ne sais pas si c'est un avantage ou un inconvénient de passer en fin d'après-midi, mais on a l'impression, par moment, qu'il y aura des redites. Et j'espère quand même que les gens du ministère pourront voir les points de convergence et faire ressortir un peu ce qui va dans le même sens ou ce qui diverge à l'occasion, parce que, bon, on n'a pas forcément tous la même vision des choses.

Alors pour le Collectif, je suis coordonnatrice du Collectif, donc je parle au nom de peut-être une trentaine de personnes.

On estime que la mise en place concrète de la majorité des propositions, des recommandations et des mesures qui sont contenues dans le plan constituerait une amélioration certaine par rapport à la situation actuelle.

Monsieur le préfet vient de le mentionner, un écrit, c'est déjà beaucoup mieux qu'une tradition orale, et bon, ça constitue quand même un document de référence. Et si on devait l'appliquer, bien, on pense que ça constituerait quand même une grande amélioration.

Il en a été question à plusieurs reprises, et j'insiste, c'est la recommandation 3 de notre mémoire, sur la nécessité d'avoir des liens de communication et d'autorité qui sont clairs entre le ministère, quelles que soient les décisions qui seront prises sur les transferts. Parce que comme c'est pas le cas actuellement, nous, on a fait la lecture du plan comme si le transfert, en tout cas, n'est pas fait ou ne sera pas fait à très très court terme. Donc de clarifier les liens de

2580 communication et d'autorité entre le ministère de la Culture et le Conseil, d'une part, mais aussi la MRC et les municipalités.

2585 Un fonctionnement à plusieurs niveaux comme ça est toujours assez complexe et nécessite que ses règles de fonctionnement soient connues de toutes les parties, notamment dans l'émission des permis.

Il en a été beaucoup question cet après-midi, mais aussi en janvier quand il y a eu la présentation du plan, que ce soit des permis de construction, démolition, restauration, etc. C'est une procédure qui est quand même assez lourde et qui engendre des délais. On a dénoncé cela cet après-midi aussi.

2590 Il me semble qu'en quelque part, toute cette procédure-là devrait considérer certaines urgences. Dans les hôpitaux, on le fait bien, enfin on essaie de le faire, les situations d'urgence. On a mentionné les toitures qui coulent, tantôt, bon, des bris d'aqueduc, des choses comme ça, l'alimentation en eau, mais c'est un fait, et là, c'est la géographe qui parle, dans les conditions
2595 climatiques particulières de l'Île-d'Orléans, notamment les grands vents, je sais pas si vous le savez, mais les bardeaux de cèdre qui volent au vent qu'on retrouve sur le couvert de neige, ça peut occasionner des problèmes et a fortiori, si les toitures coulent, etc.

2600 Donc il me semble qu'en quelque part, il devrait y avoir une hiérarchisation dans les demandes de permis ou en tout cas, qu'on puisse traiter les urgences de manière particulière.

2605 Tantôt, monsieur Fillion, soit dit en passant, on n'a pas de liens de parenté, parlait de concertation interministérielle. Donc il y a des concertations horizontales à faire, mais une concertation verticale, donc ça fait pas mal de choses à concerter pour répondre à des besoins très concrets de la part des citoyens qui font des demandes de permis.

2610 On l'a mentionné tantôt, l'adhésion des citoyens au plan et aux mesures de préservation! On a parlé d'acceptabilité sociale. C'est sûr que c'est une expression qui est très à la mode, mais elle viendra dans la mesure où les autorités en place ou les décideurs d'opinion eux-mêmes sont convaincus du bien-fondé d'un plan de conservation et contribuent eux-mêmes à une sensibilisation et à un effort de pédagogie auprès de leurs concitoyens.

2615 Et ça, bien, madame Pageau de l'APMAQ l'a mentionné tantôt, il y aurait toutes sortes de façons, et j'avoue qu'on en a donné quelques exemples dans notre mémoire, par exemple un processus – et elle l'a mentionné aussi – processus d'accueil des nouveaux arrivants qui peut se faire de diverses façons.

2620 Mais pour prendre les gens qui viennent habiter sur l'île, indépendamment du fait qu'il y a
des familles souches, on le sait très bien, mais il y a aussi de nombreux nouveaux arrivants, et
cette dichotomie d'ailleurs familles souches-nouveaux arrivants est un peu fatigante par moment à
entendre, mais quand même, pour rendre les gens conscients du fait qu'ils vivent sur un site
patrimonial déclaré, parce que quand on achète une maison sur l'île, on n'est pas forcément
conscient de ça, et à la limite aussi, pour inculquer une certaine fierté d'y habiter, mais une fierté
qui vient pas sans rien, qui vient aussi avec des responsabilités et des obligations vis-à-vis un bien
2625 collectif.

Bon, processus d'accueil des nouveaux arrivants qui pourrait se faire de différentes façons.
Mais on a suggéré dans le mémoire, et là, je suis à la recommandation 8, notamment la production
de brochures explicatives ou des sites Web ou en tout cas, pour informer le citoyen qui acquiert
2630 une propriété sur un site patrimonial, donc première chose. Mais aussi que dans le cas des
bâtiments classés et d'inventaire, bien, qu'il est interdit de détruire un tel bâtiment, qu'il se doit de
l'entretenir pour l'empêcher qu'il ne se détériore et qui, bon, éventuellement, on lui fournira un
guide pour l'aider dans le processus de restauration.

2635 En tout cas, je pense qu'il y aurait un effort à faire de pédagogie auprès notamment des
nouveaux arrivants mais aussi de la population en général.

On a mentionné tantôt des cas de démolition. Ça aussi, on voulait attirer votre attention là-
dessus. Et une autre personne a parlé aussi du caractère réversible ou irréversible. Mais dans le
2640 cas d'une démolition, là, c'est évident que c'est irréversible, donc c'est perdu à tout jamais. Donc
d'avoir une attention toute spéciale quand il y a des demandes de démolition qui sont faites et, a
fortiori, pour les maisons répertoriées ou classées, je pense pas que ça se fasse facilement, mais
même dans les autres qui font partie de l'inventaire, donc c'est perdu à tout jamais.

2645 Pour ce qui est de l'application du programme dont je parlais tantôt, le fameux PAR,
Programme d'aide à la restauration, bon, qui est revenu en 2013, et on s'en réjouit. On suggérait la
mise sur pied, enfin d'examiner la possibilité de la mise sur pied d'un comité conjoint qui serait
formé de gens du ministère, de la responsable à la MRC, on a mentionné la présence d'une
architecte tantôt, bon, qui fait bien son travail et qui fait sûrement de son mieux, mais qui risque
2650 d'être très rapidement débordée par justement ce qu'on a appelé très souvent aujourd'hui le cas
par cas. C'est-à-dire maison par maison, et puis bon, cas par cas, projet par projet, mais qui
pourrait l'aider, elle, mais aussi le Conseil des maires, à développer une vision d'ensemble de tous
les projets pertinents sur l'île.

2655 Et à cet effet, on voudrait insister, on mentionne au début du plan les objectifs, les trois (3)
objectifs : la notion de préservation, réhabilitation et mise en valeur.

Si la notion de préservation est omniprésente dans le plan, à l'inverse on a l'impression que la notion de réhabilitation est peut-être sous-estimée.

2660

Bien, comme géographe encore une fois, j'aimerais qu'on s'inspire ici peut-être de la notion de mesures correctrices. Depuis très longtemps, quand on travaille sur des écosystèmes qui ont été détériorés, on parle de mesures de mitigation.

2665

Pour ceux qui auraient visité la baie de James par exemple où des travaux immenses ont été faits à la construction des barrages, bien écoutez, on a fait beaucoup de mitigation des milieux naturels, à un point tel qu'aujourd'hui, puis c'est un peu comme ici, quarante (40) ans après, on voit à peu près plus les bancs d'emprunt le long des routes. C'est vraiment une réussite que ces mesures de mitigation.

2670

Alors ici, comment on applique ça localement! Bien, on pourrait penser à des mesures de correction d'erreurs du passé où l'intervention serait locale mais ferait un plus grand bien à l'ensemble. On peut penser, je sais pas, moi, au milieu d'un village où il y a un vide par une destruction de maison ou par une maison qui vraiment détériore la vue ou la vision d'ensemble de ce secteur, penser à des mesures de mitigation, donc de restauration, en fait de correction d'erreurs du passé.

2675

Enfin, j'aimerais souligner, avant de céder la parole à mon collègue, la valeur patrimoniale de la végétation de l'île. Je sais bien que ça relève, puis on l'a mentionné dans notre mémoire, qu'il y a des zones grises entre un schéma d'aménagement et puis un plan de conservation, mais il faut considérer un patrimoine historique dans une trame naturelle, et pour nous, c'est un peu indissociable que le patrimoine historique soit préservé dans son environnement naturel. Et là, je fais un plaidoyer en faveur de la protection de la végétation indigène.

2680

On mentionne l'existence des boisés par exemple dans le plan, mais on parle juste des boisés de la crête centrale, et on ne dit pas un mot, un mot des boisés qui sont sur l'escarpement, qui ceinturent l'ensemble de l'île et qui, étant en pente forte, ont un besoin d'être protégé au niveau de la végétation forestière naturelle.

2685

Et là, on a beaucoup parlé cet après-midi des percées visuelles, et je pense qu'il faudrait faire la nuance entre les percées visuelles collectives ou en retrait qui permettent d'accéder à un panorama versus une percée visuelle individuelle d'une maison, puis on abat tous les arbres dans l'escarpement pour améliorer sa vue sur le fleuve.

2690

On comprend très bien les raisons qui peuvent motiver une telle intervention, mais à mon avis, l'abattage d'arbres dans la falaise ou dans l'escarpement boisé tout le tour de l'île devrait être

2695

interdit. Puis là, on parle pas d'un arbre unique, on parle vraiment de forêts ou de boisés. Il faut quand même nuancer les choses, quand on parle de ces choses-là.

2700 Je termine avec ça. Pierre Lahoud a mentionné le fait qu'il fallait insister beaucoup, puis l'UPA aussi, sur l'agriculture. On en convient, mais il y a un mot qui m'est apparu peut-être un peu insuffisamment exprimé, c'est le caractère insulaire de l'île. On a dit oui, il y a de l'eau tout le tour, ça devient une île, mais une île, c'est plus que – en fait, le plan est muet sur le problème, c'est le silence vraiment complet sur l'érosion des berges, sur les contraintes reliées justement à la
2705 présence de l'escarpement dont je parlais tantôt, sur les marais. On utilise partout le mot batture, puis on se rend compte cet après-midi combien les mots ont un sens. Mais écoutez, c'est pas le mot batture, c'est les marais qui sont importants, les marais côtiers.

2710 Faites une recherche rapide dans tout le plan, le mot marais n'est pas là, et pourtant, bien, les oies blanches sous le pont de l'île et puis à proximité de l'île, c'est le débordement de la Réserve du Cap-Tourmente qui nous atteint, mais les oies blanches, ça fait partie du décor aussi. Bien, il me semble que le mot marais côtier devrait être présent à quelque part.

2715 Je m'arrête ici, je cède la parole à Marcel.

PAR M. MARCEL BARTHE :

2720 Le Collectif estime impérieux que le Programme d'aide à la restauration qui a démarré suite à des efforts de plusieurs citoyens revienne à la même enveloppe budgétaire que lors de la dernière entente triennale.

2725 On pense que les gens qui vivent à l'Île ont des responsabilités, les propriétaires de maisons anciennes et les autres, mais il faut aussi les aider. Et on est parfaitement d'accord avec tous les gens qui disent que cette responsabilité-là est très coûteuse, mais il faut que les pouvoirs publics aident les propriétaires dans ce domaine-là.

2730 Et la somme annuelle a déjà atteint neuf cent mille (900 000 \$) sur trois (3) ans, elle est maintenant ramenée tout simplement à trois cent mille (300 000 \$) sur trois (3) ans. Alors il est important, pour aider les propriétaires et rendre les propriétaires moins frustrés d'avoir que des obligations, qu'ils puissent bénéficier de cette aide-là.

2735 Deuxième élément extrêmement important, et ça a été mentionné lors de la première partie de l'audience publique par certains participants, on est absolument d'accord avec le fait que tout le monde n'a pas les mêmes moyens, tout le monde n'a pas les mêmes revenus, que plusieurs familles souches ont des belles maisons patrimoniales depuis plusieurs centaines d'années, mais n'ont pas nécessairement les mêmes capacités pour les restaurer et les rénover.

2740 Nous, on pense que ça devrait être élargi à tout le Québec, ce programme-là d'aide, dans les endroits historiques, et que ça devrait être modulé en fonction des revenus, pour que nos gens qui sont ici depuis plusieurs générations puissent continuer à conserver leurs maisons plutôt que d'être obligés de les vendre ou de les laisser se détériorer. Donc il pourrait y avoir une forme de modulation en fonction des revenus, et ça se contrôle assez facilement, cette chose-là.

2745 Si on avait ces deux (2) éléments-là, c'est-à-dire une hausse du programme, comme il était à neuf cent mille (900 000 \$), plus une modulation en fonction des revenus, on diminuerait grandement un certain nombre d'irritants reliés à l'utilisation de matériaux nobles dont les fameux bardeaux de cèdre pour les toitures, et ça veut pas dire que ça n'existerait plus, mais on réduirait quand même le nombre de moments et d'occasions de frustration, parce qu'il y aurait des mécanismes.

2750 J'entendais le préfet Turcotte nous dire que les municipalités doivent aussi participer, je suis très heureux d'entendre ça, parce qu'une des grandes raisons pour laquelle le programme a été bloqué pendant deux (2) ans, c'est que le ministère proposait un nouveau mode pour ce programme-là où les municipalités et les MRC devraient participer plus activement. Parce que vous savez qu'avant, c'était cent pour cent (100 %) le ministère, zéro (0 %) les municipalités et la MRC.

2755 Et là, le ministère a dit, nous autres, on est prêt à aller à des montants très élevés, mais on veut un cinquante-cinquante (50 %-50 %). Et là, l'ensemble des MRC du Québec ont dit oui, sauf deux (2), l'Île-d'Orléans et Percé. Et c'est pour ça que ça a été bloqué.

2760 Alors je suis content d'entendre dire qu'on pourrait hausser et contribuer, les municipalités, à cette tâche-là pour aider à la fois les natifs et à la fois ceux qui sont propriétaires pour continuer le plus possible à maintenir les matériaux nobles.

2765 Mais nous pourrions comme groupe accepter, à titre de compromis, que le ministère de la Culture ou le Conseil du patrimoine publie une liste précise et limitée de certains matériaux de substitution. Cette liste serait périodiquement révisée afin de tenir compte de l'évolution technologique des matériaux susceptibles de mieux s'harmoniser au patrimoine bâti, avec un guide des techniques de construction. On a des tonnes d'experts qui peuvent nous aider là-dedans, je pense entre autres à François Varin qui est un grand spécialiste des questions de matériaux et qui pourrait nous aider et guider la MRC et le ministère dans ce type de matériaux de substitution, je le répète, qui serait pour nous un compromis après avoir essayé les deux (2) autres interventions.

2775 On voudrait nous aussi sensibiliser le Conseil, et c'est un autre sujet qui a été très très très couvert aujourd'hui, il est important que les bâtiments et les constructions neuves, on tente de les

faire devenir notre patrimoine de demain. Donc on est d'accord avec à peu près tout le monde contre le faux vieux, contre le mimétisme de mauvais aloi puis tout ça.

2780 Et on craint, on n'est pas des spécialistes, mais nous craignons que les critères que vous avez mis en place dans le domaine des constructions neuves limitent passablement. On appelle ça un peu la quadrature du cercle, la pente et puis le nombre d'ouvertures, puis le placement sur le lieu font en sorte que dans le fond, quelle est la capacité créatrice de l'architecte ou des concepteurs pour créer ce patrimoine de demain?

2785 Et on est tout à fait à l'aise avec des résidences nouvelles très contemporaines. Il y a une façon de faire, il y a beaucoup de gens qui sont spécialisés là-dedans, que ce soit extrêmement contemporain, que ce soit pas du mimétisme et qu'en même temps, on sente un lien émotionnel, affectif et paysager entre cette construction neuve et l'environnement dans lequel il se situe.

2790 Malheureusement, contrairement à d'autres, et on se fera pas d'amis ici aujourd'hui, nous en sommes bien conscients, nous, on recommande à la ministre de ne pas confier actuellement aux autorités locales la responsabilité première de mise en application du plan, la MRC et les municipalités n'ayant pas suffisamment démontré dans le passé leur volonté de protéger le lieu patrimonial, ni mis en place les ressources adéquates pour en assurer de telles responsabilités.

2795 Le simple exemple de la bataille que nous avons dû faire pour la réinstauration du Programme d'aide à la restauration en est un exemple. La difficulté, pour ne pas dire l'incapacité des six (6) municipalités, malgré qu'ils nous en parlent depuis des années d'harmoniser leurs règlements de demandes de permis, est un autre exemple de cette situation-là.

2800 Alors c'est un principe auquel nous souscrivons en principe, mais nous pensons qu'actuellement, c'est pas le temps de faire cette chose-là.

2805 À notre avis, on devrait avoir une période de cinq (5) ans pour vérifier la volonté, la rigueur et les intentions des autorités locales dans ce sens-là avant d'arriver à cette notion-là.

2810 Je termine en disant qu'on croit fermement que la seule avenue possible et prometteuse pour l'avenir du site patrimonial de l'Île est celle de la consolidation, de la reprise en main, du deuxième souffle par la mise en application rigoureuse mais intelligente et sensée d'un plan de conservation non édulcoré de la version préliminaire soumise à cette consultation.

2815 Ceci dit, vous avez vu dans notre mémoire qu'on n'est pas d'accord avec tout, je ferai pas le tour de tout ça. Mais il y a quand même beaucoup de choses, comme par exemple, on est tout à fait d'accord avec ce que les agriculteurs disent sur la question de l'excavation, et beaucoup d'autres choses. On trouve que c'est un peu exagéré, votre demande de pas demander, les haies

de cèdres, mais on veut pas entrer là-dedans. En gros, ce qui est là constitue une amélioration importante.

2820 Malheureusement, on craint qu'une autre avenue, celle qui conduirait à la poursuite de la lente et subtile détérioration du caractère patrimonial de ce lieu et nous amènerait à un point de non-retour.

2825 Je vous dirais qu'une autre grande préoccupation à ce moment-là, vous savez, il y a toujours des avantages et des inconvénients à certaines choses, un des grands avantages des systèmes de gestion d'eaux usées des municipalités récents, c'est que c'était important, pour les questions de santé puis tout ça, mais ce même avantage là peut avoir des effets pervers.

2830 Parce que qu'est-ce qui se passe, bien, on allonge les villages d'un côté comme de l'autre, d'une maison, d'une petite rue, et là, ce qu'on fait, c'est juste connecter l'autre petit bout qui manque et là, on va se ramasser, comme plusieurs autres l'ont dit, c'est déjà commencé, où il n'y aura pas de distinction et de différenciation entre les villages et le chemin Royal et les percées visuelles, parce qu'on va avoir allongé de chaque côté, tranquillement, chacun des villages. En allongeant petite rue par petite rue ou petit parcours d'implantation par petit parcours
2835 d'implantation, à cause d'une chose positive qui est la gestion des eaux usées, mais qui peut avoir aussi des effets pervers si on n'est pas très rigoureux sur ces questions-là.

2840 En conclusion, je vous dirais qu'on estime que c'est un privilège immense dont on jouit, nous, les résidents de ce territoire exceptionnel et qui doit s'accompagner d'une responsabilité partagée et consentie de le protéger et le promouvoir, car, et nous insistons, nous en sommes les gardiens de ce territoire-là, nous n'en sommes pas les propriétaires. Ce territoire-là appartient à tous les Québécois et à toutes les Québécoises.

2845 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2850 Merci. Vous vous demandiez au début si c'était un avantage ou un inconvénient de passer en dernier, mais en tout cas, vous avez la qualité de faire une excellente synthèse des propos entendus aujourd'hui.

Si vous me permettez, on passera pas à travers tout ça, parce que c'est dense, je vous remercie de cette présentation, mais j'ai quand même deux-trois (2-3) petites choses.

2855 Dans votre mémoire écrit, vous mentionnez, c'est à la page 11, je vais le lire, si vous permettez, vous dites, on parle de gouvernance et on dit :

«Le fractionnement de la structure de gouvernance à l'Île avec ses six (6) municipalités autonomes, quarante-deux (42) élus, sept mille (7000) habitants, dans un seul et même lieu patrimonial, constitue un défi voire un obstacle à la mise en place concrète du plan de conservation.»

Est-ce que ça rejoint un peu le propos de monsieur Langlois? Vous vous rappelez, monsieur Langlois...

PAR M. MARCEL BARTHE :

Je me souviens très bien de monsieur Langlois, mais je veux pas prétendre que ça rejoint les propos de monsieur Langlois.

Ce qu'on voulait souligner, c'est que c'est probablement le seul endroit – encore une fois, il y en a des choses uniques à l'Île-d'Orléans, en voilà une autre – c'est probablement le seul endroit où on a un arrondissement historique et qu'il y a six (6) municipalités, avec six (6) conseils municipaux, six (6) comités d'urbanisme, six (6) Règlements d'octroi de permis, sur une population de six mille huit cents (6800). Le plus haut taux de représentativité au Québec, un élu par à peine une centaine d'électeurs, cent soixante et onze (171) électeurs.

Et je sais encore une fois qu'on se fera pas des amis. Tout ce qu'on dit, c'est que cette structure-là de gouvernance qui ne vous regarde pas, vous ne pouvez rien y faire, on veut juste vous prévenir que ça constitue un obstacle de taille à la mise en place d'un tel plan, pour des questions d'harmonisation.

Vous savez, un comité d'urbanisme, d'abord les comités d'urbanisme, c'est des gens de très bonne volonté, ils ont pas toujours nécessairement l'expertise à ce niveau local là pour s'occuper de ce genre de choses. Donc ce qu'on essaie de vous dire, c'est bonne chance tout le monde!

Autrement dit, ça va tous nous demander d'être encore meilleurs que partout ailleurs. C'est ça que je veux dire. Parce que si on veut gérer ce territoire-là correctement, bien, il y a un élément de complexité additionnel qui est celui-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Juste une autre chose. Relativement à, comment vous l'appellez, comité conjoint, en tout cas, le comité dont on parle, cette même proposition, si je peux dire, est revenue souvent à Sillery, elle est revenue à Trois-Rivières, à Beauport je crois aussi, oui c'est à Beauport, mais dans ces trois (3) cas-là, on parlait d'une table de concertation, un peu sur le modèle de ce

qui se fait dans le Vieux-Québec et sur le Mont-Royal à Montréal où là, on parle plus d'une table de concertation où on développe ensemble une sorte de vision d'avenir du développement.

2900 Dans ce cas-ci, je crois comprendre que c'est pas ça que vous voulez dire. Vous parlez plus d'une instance de gestion, là?

PAR M. MARCEL BARTHE :

2905 En fait, Louise peut commenter, mais on pensait à la notion du Programme d'aide à la restauration.

PAR LE PRÉSIDENT :

2910 Donc on parle de gestion.

PAR M. MARCEL BARTHE :

2915 C'est ça, c'est plus micro que ce que vous évoquez. C'est une bonne idée, mais c'est pas ce que nous voulions dire à cette étape-ci.

2920 Vous avez raison, c'est plutôt de dire, il serait agréable que des gens du ministère, de la MRC ou des élus locaux et des citoyens préoccupés par le patrimoine se préoccupent de ce programme-là, le regardent évoluer, l'analysent et conviennent un peu des enveloppes qui pourraient être affectées à ce programme-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2925 Je veux pas vous pousser, mais est-ce qu'on n'ajoute pas une instance de gestion? J'entends depuis tantôt qu'il y a beaucoup d'instances de gestion et là, il me semble qu'on en ajoute une, non, ou j'ai pas bien compris?

PAR Mme LOUISE FILION :

2930 Dans les instances actuelles, les citoyens préoccupés de patrimoine ne sont pas là. Il y a les élus, il y a le ministère, et des groupes comme le nôtre, on est absent, ou d'autres groupes comme l'APMAQ sont absents du processus.

PAR LE PRÉSIDENT :

2935 OK, je veux juste comprendre.

PAR Mme LOUISE FILION :

2940 Bien en fait, c'est une réflexion qui nous est venue, mais dans l'application du Programme d'aide à la restauration. Mais l'idée d'une table de concertation peut être intéressante aussi, mais plus largement pour développer une vision d'ensemble des endroits ou des sites où des interventions d'ensemble seraient utiles.

PAR M. CONRAD GAGNON :

2945 Quand vous dites que les élus municipaux présentement ne sont pas sensibles à ça, il y a peut-être voilà vingt-cinq (25) ou trente (30) ans, je vous l'accorde, mais aujourd'hui, je pense que les municipalités ont évolué et beaucoup, parce qu'il n'y a pas un conseil qui ne parle pas – je parle de conseil municipal – qui ne parle pas de la présence du ministère de la Culture à l'Île.

2950 Il y en a des fois qui parlent, OK, c'est une enfarge, ainsi de suite, mais en général, c'est très positif. Et il me semble qu'il y a une collaboration. Je veux pas critiquer vos idées, là, mais moi, c'est mon point de vue que je dis, pour avoir été maire, dans mon temps, effectivement, c'était pas, mais aujourd'hui, ça l'a changé beaucoup, je pense.

2955 **PAR M. MARCEL BARTHE :**

Je vous dirais tout simplement que ce qu'on entend dans des rencontres, c'est souvent, puis ça a été même évoqué tout à l'heure par des élus, ah, c'est la faute au ministère. Quand ils sont en relation avec les citoyens, puis que les citoyens leur font des pressions énormes, je le comprends, 2960 je sais ce que c'est, bien là, c'est la faute au ministère, bien regarde, on te comprend, c'est pas drôle, mais c'est la faute au ministère, nous autres, on peut rien faire!

C'est cette attitude-là. Quand on dit, nous autres, que nos leaders, nos élus ont une responsabilité d'agir en leader aussi, de sensibiliser, de convaincre, de pas juste être à la remorque des plus récalcitrants ou des plus difficiles, mais de tenter de convaincre pour que la 2965 réponse soit plutôt : regarde, je sais que ça t'embête, mais c'est important, ça, le patrimoine à l'Île-d'Orléans! Et puis on va t'aider, et puis la municipalité puis d'autres mettent en place. C'est ce discours-là.

2970 On a entendu monsieur Turcotte nous le servir aujourd'hui, on est très heureux de ça. Mais ce que je veux dire, c'est que souvent, c'est pelleter sur le dos du ministère qui est la recette classique. Puis je trouve que si les gens analysaient la question très souvent, je suis pas un employé du ministère, j'ai jamais été, j'ai aucun conflit d'intérêts, bien, je pense que les gens réaliseraient que le ministère a été là pas mal longtemps pas mal souvent. Les cent pour cent

2975 (100 %) de subventions du programme, ça vient du ministère. C'est tout nouveau, d'autres interventions.

Et cette situation de dire, c'est bien le fun le patrimoine quand l'argent vient à cent pour cent (100 %) du ministère, ça, c'est bien le fun, on aime ça, le patrimoine.

2980 Mais quand on doit nous autres aussi déboursier, c'est moins le fun, c'est plus difficile.

Je sais pas si vous saisissez mon point de vue.

2985 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci beaucoup.

2990 Je tiens à vous remercier tous de la belle richesse des interventions. Je vous remercie du temps que vous avez consacré à préparer ça puis à être ici avec nous aujourd'hui, puis vous remercier aussi de la qualité de votre écoute. Merci beaucoup.

Nous, si vous permettez, on va prendre une petite pause, puis on revient à sept heures (7 h). Bonsoir.

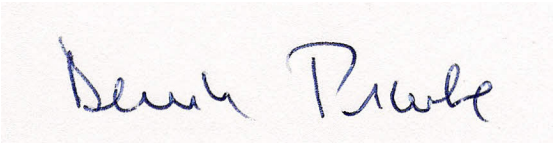
2995

SÉANCE AJOURNÉE AU 24 FÉVRIER 2015 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3000

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

3005



DENISE PROULX, s.o.